

Budgets primitifs 2025

Rapport de présentation

Séance du 03/04/2025



**Roi
Morvan**
Communauté

Sommaire

Propos liminaires	3
Partie 1 : La section de fonctionnement	4
1. Les recettes.....	4
a) <i>La fiscalité</i>	4
b) <i>Les dotations et les subventions de fonctionnement</i>	7
c) <i>Le produit des régies</i>	9
2. Les dépenses.....	10
a) <i>Les charges à caractère général</i>	11
b) <i>Les charges de personnel</i>	13
c) <i>Les autres charges de gestion courante</i>	16
d) <i>Les charges financières</i>	18
e) <i>Les charges spécifiques</i>	19
f) <i>Les provisions pour risques et charges</i>	19
g) <i>Les relations avec les communes membres</i>	19
Partie 2 : La section d'investissement	20
1. Les recettes.....	20
2. Les dépenses.....	21
Partie 3 : Evolution du fonds de roulement entre 2024 et 2025	23
Partie 4 : Les budgets annexes	24
1. Le budget « zones d'activités ».....	24
a) <i>Le fonctionnement</i>	24
a) <i>L'investissement</i>	25
2. Le budget « immobilier d'entreprises »	26
a) <i>Le fonctionnement</i>	26
b) <i>L'investissement</i>	27
3. Le budget autonome SPANC.....	28
a) <i>Le fonctionnement</i>	28
b) <i>L'investissement</i>	29
Annexe 1 – Projets d'investissement et de fonctionnement non récurrents	30
Annexe 2 – Etat de la fonction 7212 – Collecte des déchets ménagers	34

Propos liminaires

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, la présidente, ordonnateur, est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera présenté au conseil communautaire lors de la séance du 3 avril 2025 pour approbation. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 13 mars 2025. Le budget primitif 2025 veille à la préservation de la qualité des services de proximité mis en place ainsi qu'au maintien d'un niveau d'investissements significatif répondant aux besoins d'aménagement et de développement du territoire. Pour ce faire, le budget est bâti sur une approche prudente des recettes issues des régies et des subventions de nos partenaires institutionnels.

Les taux de fiscalité du foncier bâti et non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la TEOM n'évoluent pas pour l'exercice 2025.

Quant au taux de CFE, il est équivalent à celui de 2024 en faisant application de la majoration spéciale de CFE de 1.34 points. Le taux est ainsi fixé à 22.08% en 2025.

Partie 1 : La section de fonctionnement

1. Les recettes

R	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
				% du BP	% du CA
R	20 605 036 €	21 136 046,03 €	20 559 727,30 €	-0,22%	-2,73%
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 622 028,30 €	3 622 028,30 €	3 622 028,30 €	0,00%	0,00%
013 - Atténuations de charges	100 000,00 €	177 163,90 €	100 000,00 €	0,00%	-43,56%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 800,00 €	126 507,86 €	110 800,00 €	-20,74%	-12,42%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	834 664,00 €	880 939,05 €	943 400,00 €	13,03%	7,09%
73 - Impôts et taxes	4 160 076,00 €	4 038 695,00 €	4 101 619,00 €	-1,41%	1,56%
731 - Fiscalité locale	7 473 000,00 €	7 608 638,10 €	7 543 222,00 €	0,94%	-0,86%
74 - Dotations, subventions et participations	4 273 068,00 €	4 483 278,26 €	4 126 258,00 €	-3,44%	-7,96%
75 - Autres produits de gestion courante	2 400,00 €	190 395,56 €	12 400,00 €	416,67%	-93,49%
77 - Produits exceptionnels	- €	8 400,00 €	- €		

Le résultat de l'exercice 2024 est excédentaire pour un montant de + **4 351 703.83 €**.

L'article L. 2311 – 5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'affectation du résultat de l'exercice N-1 doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 1 077 311.40 € en dépenses et à 71 670 € en recettes, soit un besoin de financement de 1 005 641.40 €. L'excédent de clôture en investissement s'élève à 1 509 218.59 €, il couvre ainsi le besoin de financement.

La part de résultat cumulé de fonctionnement N-1 qui excède le besoin de financement de la section d'investissement peut être, au choix de l'assemblée délibérante, soit affectée en complément de la somme correspondant à l'affectation minimale, soit simplement reportée en section de fonctionnement (R002).

Pour l'exercice 2025, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Report au 002 en section de fonctionnement de 3 622 028.30 €
- Affectation au 1068 en investissement de 729 675.53 €.

Il est proposé d'adopter la section de fonctionnement en suréquilibre.

a) La fiscalité

Du fait de la disparition de la taxe d'habitation et des impacts de la loi de finances 2021 sur la CFE et la TFB, le montant des produits fiscaux directs ont évolué fortement depuis 2021 et sont compensés par des dotations de l'Etat et l'attribution d'une fraction de TVA

En effet, en compensation de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les EPCI bénéficient du transfert d'une fraction de TVA nationale en compensation de la perte de leur produit. Comme pour les communes le calcul du montant à compenser pour les EPCI est établi à partir du taux de taxe d'habitation 2017.

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée comme suit :

Bases d'imposition 2020 × taux de 2017
+
Montant des compensations d'exonérations versées en 2020
+
Montant annuel moyen des rôles supplémentaires émis en 2018, 2019 et 2020.

Par ailleurs, la loi de finances 2021 a instauré une baisse des principaux impôts de production : cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et taxe foncière sur les propriétés bâties acquittée par les entreprises (TFPB). Ces mesures s'appliquent toujours en 2025.

La valeur locative des établissements industriels utilisée pour le calcul de la TFB et la CFE est diminuée de moitié. Ainsi pour RCom, les bases locatives globales de CFE 2025 estimées à moins de 11 millions d'euros seront diminuées de 37.2% environ, le poids de l'industrie étant important sur le territoire. Cette perte de produit fiscal fait l'objet d'une dotation de compensation pour laquelle le taux est égal au taux de CFE de 20.74%, la majoration spéciale ne s'appliquant pas.

A noter que les bases d'imposition prévisionnelles de CFE pour 2025 sont en baisse de 347 000 €.

Quant aux bases prévisionnelles de CFE exonérées par la loi et donc compensées par l'Etat pour 2025, elles diminuent de 452 460 €.

La loi de finances pour 2023 a instauré une exonération de la CVAE pour les entreprises. Cette cotisation visait à corriger la concentration sur l'industrie de la taxe professionnelle. Elle fut déjà réduite de moitié en 2021 par suppression de la part régionale. Cette exonération devait être totalement effective en 2024 mais le PLF de 2024 et celui de 2025 ont entériné le report de cette exonération totale de CVAE. Au niveau local, la transition a néanmoins eu lieu dès 2023. La ressource de substitution est constituée d'une fraction de TVA nationale.

Les dotations compensatrices versées par l'Etat et l'attribution d'une fraction de TVA pèsent dans le produit total des recettes fiscales entraînant une diminution de l'autonomie fiscale des collectivités comme le montre le tableau ci-après.

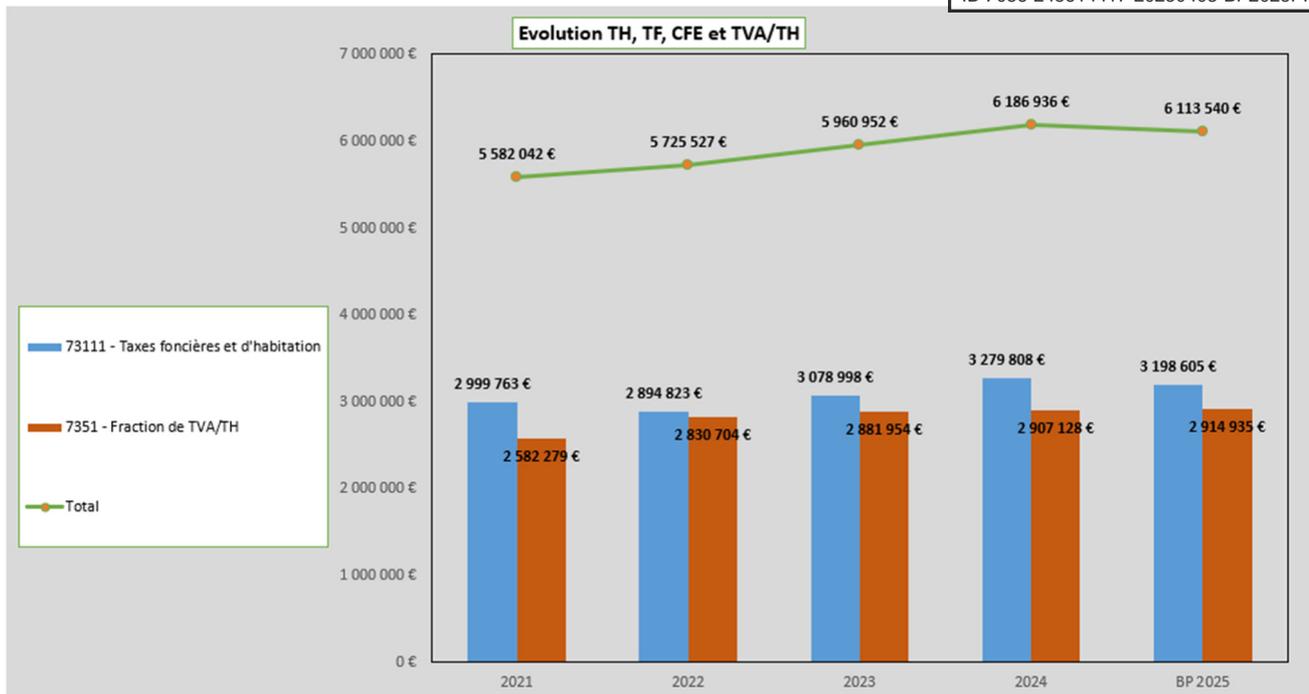
L'EPCI peut cependant encore agir sur les taux de CFE, de TFB, de TFNB et de TH sur les résidences secondaires dans la limite des règles de liens entre les taux applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pour se donner des marges de manœuvre afin de pouvoir financer les équipements et services dont le territoire a besoin pour la qualité de vie de ses habitants et l'accueil de nouveaux arrivants, une augmentation de 3 points du taux de TFB a été adopté en 2021, portant le taux à 4%. Ce taux demeure identique en 2025 tout comme le taux de TFNB.

L'application du taux de majoration spéciale de CFE de 1.34 points permet de faire passer le taux de CFE de 20.74% à 22.08%, comme en 2024.

Les produits attendus de fiscalité locale et de dotation de compensation devraient être en diminution par rapport à 2024 sous l'effet des pertes de bases de CFE imposées et des pertes de bases de CFE exonérées. Par contre, la fraction de TVA/TH augmente légèrement et la fraction de TVA/CVAE est en progression.

	CA 2023	CA 2024	BP 2025
Produit TH	491 914 €	495 728 €	466 071 €
Produit FB	1 074 851 €	1 121 675 €	1 147 560 €
Produit FNB	62 023 €	64 456 €	65 507 €
Produit CFE	1 417 381 €	1 562 149 €	1 485 542 €
Produit TAFNB	32 608 €	32 171 €	33 925 €
Produits supplémentaires	221 €	3 629 €	0 €
Sous-Total fiscalité directe	3 078 998 €	3 279 808 €	3 198 605 €
Déduction FNGIR	657 224 €	657 224 €	657 224 €
Sous-Total hors FNGIR	2 421 774 €	2 622 584 €	2 541 381 €
Dotation compensation TH et TF	903 655 €	937 480 €	846 595 €
Fraction de TVA compensation TH	2 881 954 €	2 907 129 €	2 914 935 €
Sous-Total compensation	3 785 609 €	3 844 609 €	3 761 530 €
Total produit élargi	6 207 383 €	6 467 193 €	6 302 911 €
Part compensation en %	61%	59%	60%



Quant aux autres recettes fiscales, elles peuvent se résumer dans le tableau suivant :

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	Variation 2024-2025 (entre BP)	
						Montant	%
Produit TEOM	3 033 919 €	3 241 853 €	3 736 000 €	3 752 744 €	3 800 000 €	64 000 €	1,71%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) - TVA/CVAE	901 861 €	878 843 €	888 739 €	877 879 €	936 684 €	47 945 €	5,39%
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	195 551 €	199 110 €	181 000 €	224 698 €	224 698 €	43 698 €	24,14%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)	207 882 €	237 091 €	247 000 €	260 237 €	264 919 €	17 919 €	7,25%
Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)	289 282 €	267 448 €	281 000 €	250 970 €	250 000 €	- 31 000 €	-11,03%
Taxes de séjour	50 833 €	71 346 €	65 000 €	68 528 €	55 000 €	- 10 000 €	-15,38%
TOTAL avec TEOM	4 679 328 €	4 895 691 €	5 398 739 €	5 435 056 €	5 531 301 €	132 562 €	2,46%
TOTAL sans TEOM	1 645 409 €	1 653 838 €	1 662 739 €	1 682 312 €	1 731 301 €	68 562 €	4,12%

Le volume total des autres taxes s'élève à 5 531 301 €, soit une hausse de 132 562 € par rapport au prévisionnel 2024.

Cette augmentation au budget prévisionnel est liée principalement aux éléments suivants :

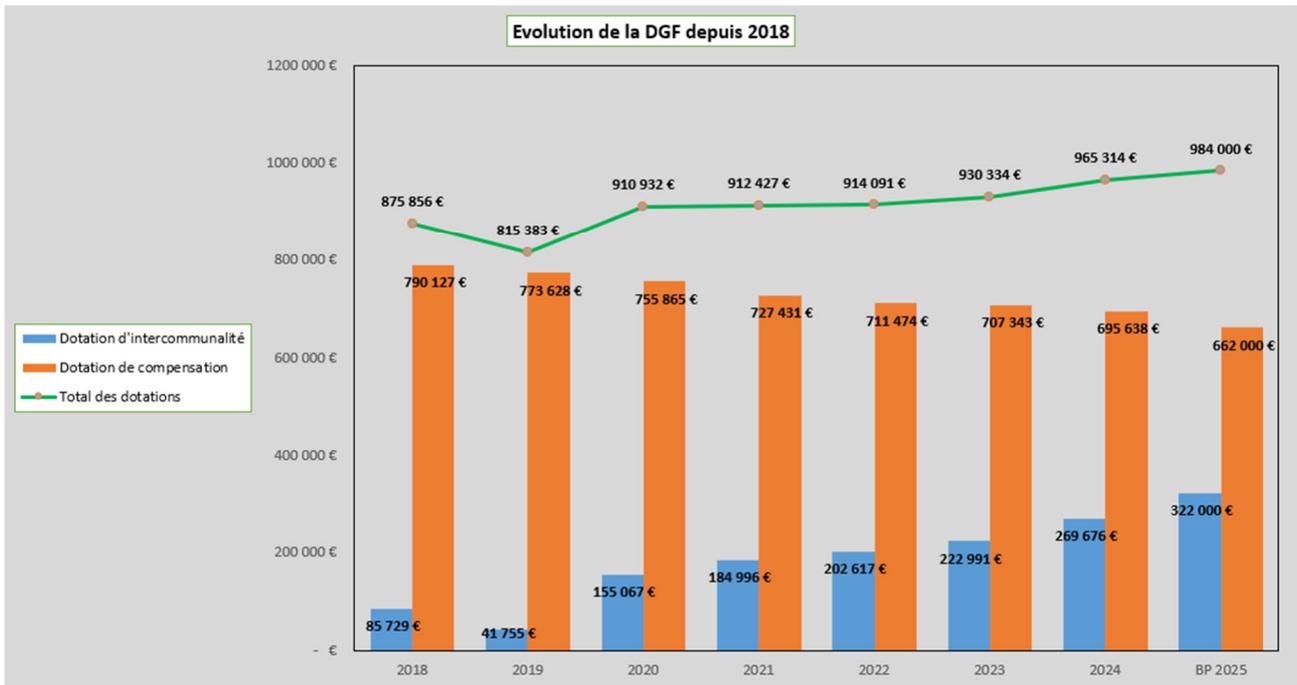
- La revalorisation automatique des bases fiscales pour le montant de la TEOM en lien avec l'inflation pour 64 000 € ;
- Le réajustement des prévisions pour la TASCOM et l'IFER en fonction des ressources perçues en 2024 ;
- La baisse du FPIC avec le partage des diminutions de ce fonds entre les communes membres et l'EPCI ;
- L'augmentation de la TVA/CVAE à hauteur de 47 945 € ;
- Une prévision prudente pour les taxes de séjour.

b) Les dotations et les subventions de fonctionnement

La loi de finances pour 2019 a porté une réforme générale de la dotation d'intercommunalité. La dotation est désormais répartie au sein d'une enveloppe unique, commune à toutes les catégories de groupements à fiscalité propre. La loi de finances a, en outre, prévu une réalimentation pérenne de la dotation d'intercommunalité de 30 millions d'euros par an au moins. Le CFL peut décider de majorer ce montant. En 2019, cette somme a été portée à 37 millions d'euros, en plus des sommes nécessaires à l'alimentation du mécanisme de « réalimentation ». En effet, la loi de finances prévoit une réalimentation initiale de la DI des EPCI qui avaient une dotation nulle (ou inférieure à 5 €/hab.) et dont le potentiel fiscal par habitant n'est pas supérieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de la même catégorie, afin de leur permettre d'atteindre un montant de 5 €/hab. en 2019 avant application des critères de répartition.

En 2024, la dotation d'intercommunalité (DI) de RMCom était de 269 676 € et la dotation de compensation, était de 695 638 €.

Pour 2025, la dotation d'intercommunalité (DI) de RMCom serait de 322 000 € et la dotation de compensation serait de 662 000 €.



Roi Morvan Communauté perçoit également des aides au poste ainsi que des subventions pour le fonctionnement de certains de ses services. Le tableau ci-dessous établit un comparatif entre le BP 2025 et les CA précédents :

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	Variation 2024-2025	
					Montant	%
Remboursement des contrat aidés	453 491 €	476 121 €	570 981 €	394 750 €	- 176 231 €	-30,86%
Subvention Région	204 834 €	211 837 €	171 950 €	182 565 €	10 615 €	6,17%
Subvention Département	77 330 €	171 096 €	200 041 €	211 921 €	11 880 €	5,94%
Contributions communes membres	124 796 €	130 077 €	136 201 €	124 000 €	- 12 201 €	-8,96%
Autres organismes (CAF, MSA...)	1 623 059 €	1 610 290 €	1 489 371 €	1 333 250 €	- 156 121 €	-10,48%
TOTAL	2 483 510 €	2 599 422 €	2 568 543 €	2 246 486 €	- 322 057 €	-12,54%

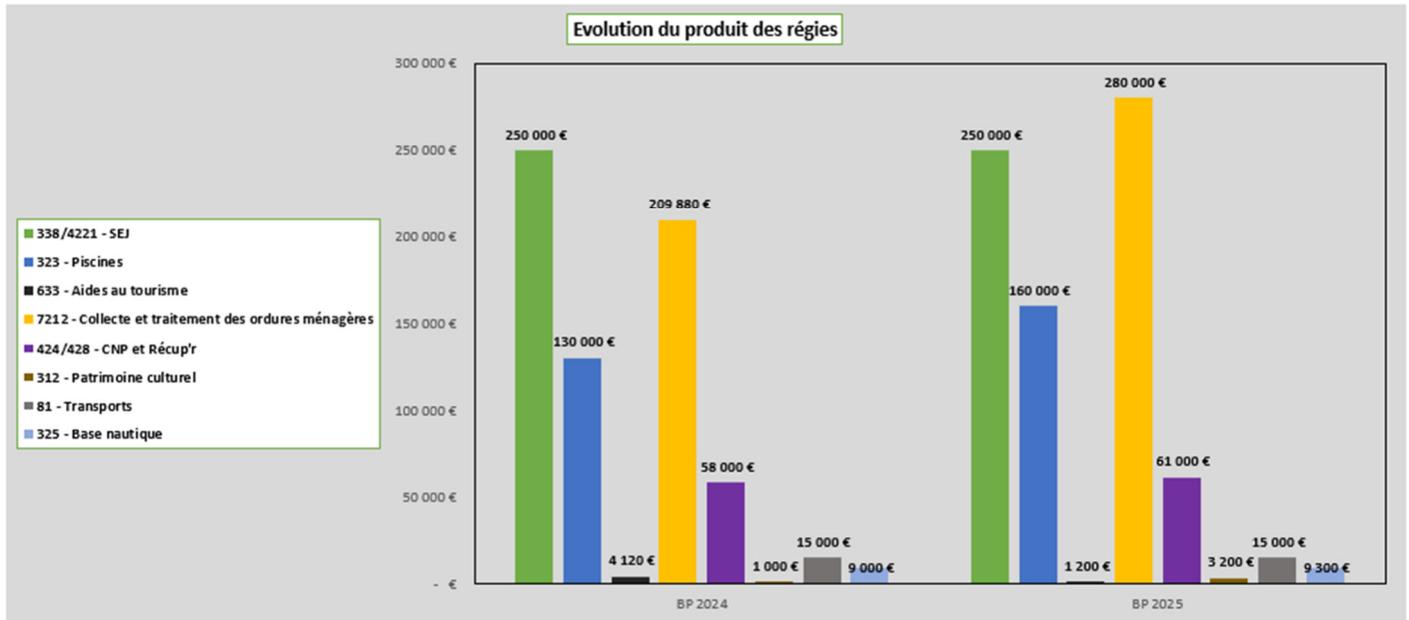
Les baisses programmées des recettes proviennent principalement des éléments suivants :

- Aides au poste qui ne seront plus perçues par Roi Morvan Communauté notamment pour le programme TER, les postes de chargé de mission PVD, planification énergétique et habitat ;
- Soutiens financiers de la CAF et de la MSA qui demeurent incertains du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle convention territoriale globale ;
- Soutiens financiers incertains également concernant la valorisation de la collecte sélective ;
- Subvention régionale dans le cadre du pacte culturel de territoire ;
- Aide du Département et de l'Agence de l'eau pour l'étude de transfert de la compétence assainissement collectif.

c) Le produit des régies

Les hypothèses retenues s'appuient sur une fréquentation comparable à celle de 2024 pour les ALSH, les micro-crèches et la base nautique. Les recettes de la ressourcerie seraient également stables en 2025. Le centre aquatique ayant connu une hausse de son activité en 2024, les recettes sont programmées en augmentation de 30 000 €. Le chantier nature et patrimoine devrait percevoir des recettes pour la vente de mobiliers extérieurs. Concernant le service de collecte, l'augmentation des produits est due à la perception de la redevance spéciale. Le volume de recettes retenu est ainsi de 779 700 €.

Les produits des régies sont ainsi en augmentation de 102 700 € par rapport au prévisionnel 2024.



2. Les dépenses

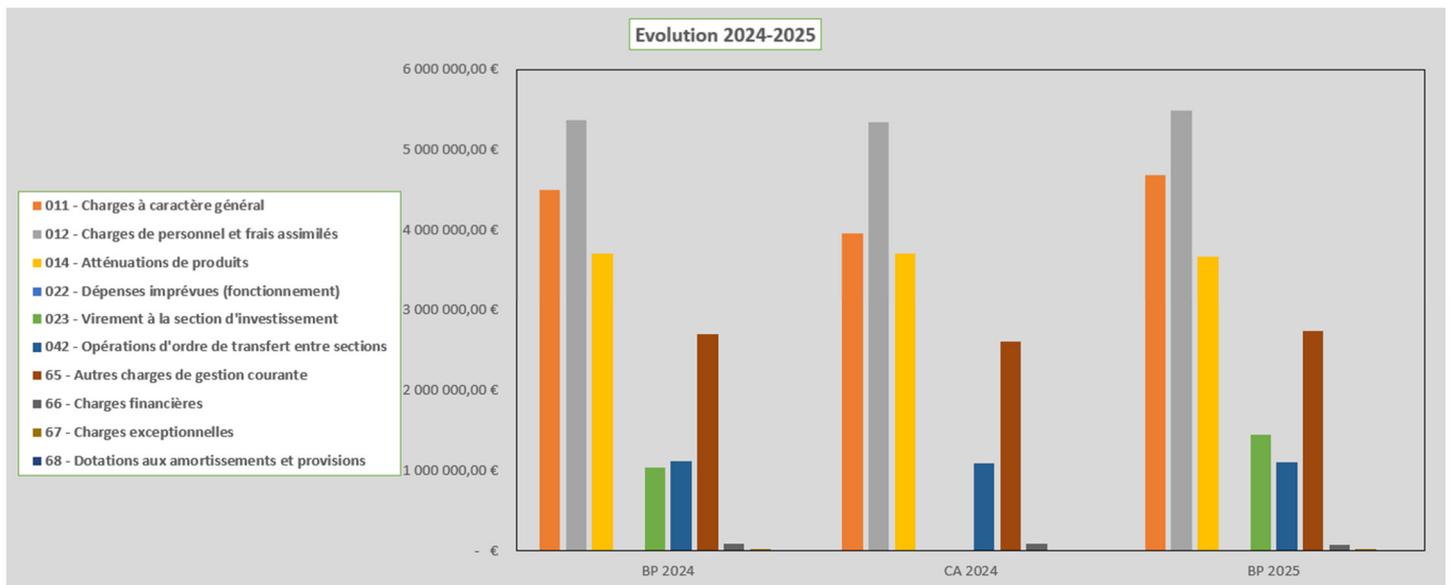
D	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
				% du BP	% du CA
D	18 517 630 €	16 784 342 €	19 217 753,36 €	3,78%	14,50%
011 - Charges à caractère général	4 497 103,00 €	3 963 398 €	4 678 425,00 €	4,03%	18,04%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 361 800,00 €	5 339 152 €	5 492 623,00 €	2,44%	2,87%
014 - Atténuations de produits	3 712 633,00 €	3 712 633 €	3 674 986,00 €	-1,01%	-1,01%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	0,00%	0,00%
023 - Virement à la section d'investissement	1 038 916,81 €	- €	1 448 491,36 €	39,42%	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 107 958,00 €	1 089 220 €	1 097 958,00 €	-0,90%	0,80%
65 - Autres charges de gestion courante	2 693 708,00 €	2 596 199 €	2 732 650,00 €	1,45%	5,26%
66 - Charges financières	84 926,61 €	82 866 €	72 620,00 €	-14,49%	-12,36%
67 - Charges exceptionnelles	20 000 €	289 €	20 000,00 €	0,00%	6828,81%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	585 €	585 €	- €	-100,00%	-100,00%

Le montant des dépenses de fonctionnement augmente de 14.5 % par rapport au CA 2024 soit un montant total de + 2 433 411.18 €. Cette augmentation est à mettre en perspective avec la mise en œuvre progressive du projet de territoire, l'impact de l'inflation sur l'ensemble des charges de l'EPCI, la hausse des cotisations CNRACL et maladie, le recrutement de chargés de mission pour l'application de politiques destinées à la dynamisation du territoire, la mise en œuvre du pacte culturel et la hausse de la prise en charge des déchets ménagers.

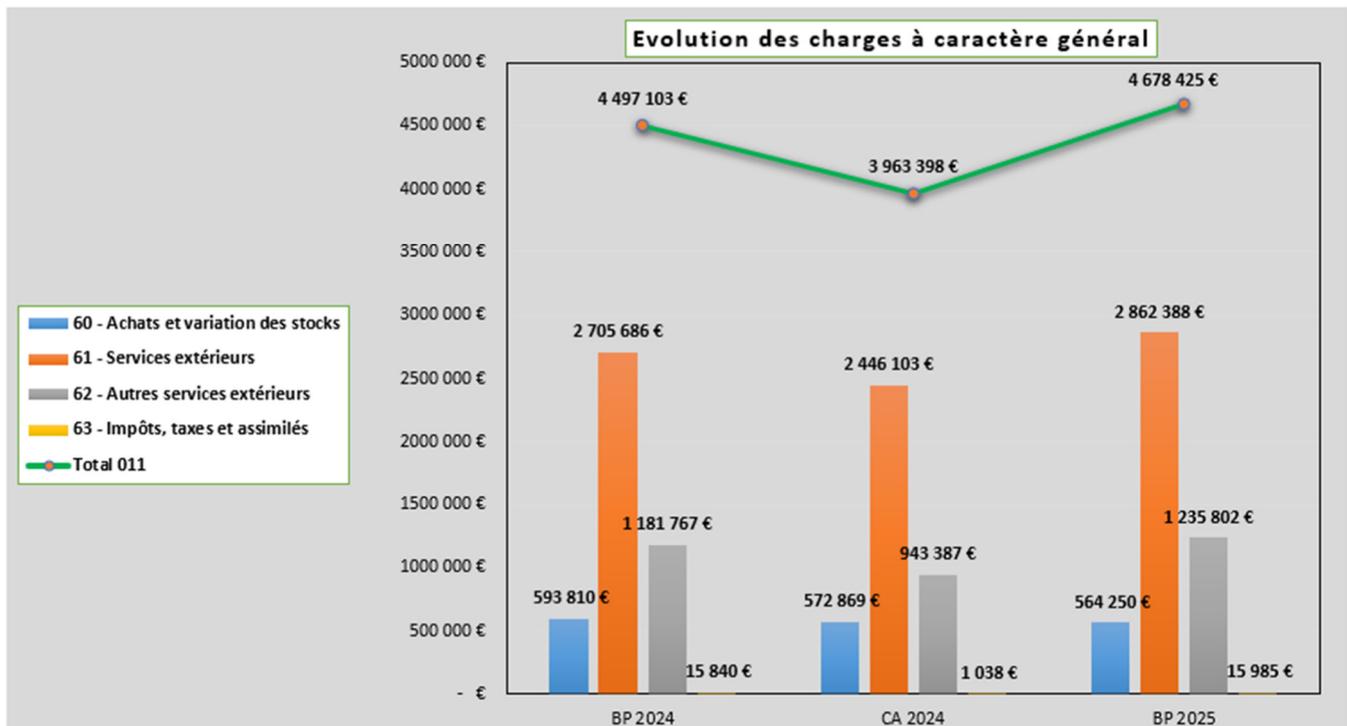
Par ailleurs, le virement d'équilibre de la section de fonctionnement à la section d'investissement provoque à lui seul une augmentation des dépenses inscrites au budget de 409 574.55 € par rapport au BP 2024 et de 1 448 491.36 € par rapport au CA 2024.

Ainsi, le montant des dépenses de fonctionnement augmente de 3.78 % par rapport au BP 2024 soit un montant total de + 700 122.94 € dont 409 574.55 € pour le seul virement d'équilibre à la section d'investissement. La hausse des charges prévisionnelles est donc de 290 548.39 € par rapport au BP 2024.

Le graphique ci-dessous permet de comparer l'évolution des dépenses de fonctionnement entre le BP 2024, le CA 2024 et le BP 2025 :



a) Les charges à caractère général



Les charges à caractère général regroupent les achats de biens et diverses charges externes correspondant aux dépenses quotidiennes ainsi qu'aux études à réaliser dans le cadre du projet de territoire. Elles augmentent de 181 322 € par rapport au dernier budget primitif et de 715 026.83 € par rapport au compte administratif 2024. Cette hausse des crédits inscrits au budget prévisionnel s'explique en partie par une augmentation du coût des prestations, par l'inflation ainsi que par les éléments détaillés ci-après par compte :

- **Compte 60** : par rapport au CA 2024, les achats de stocks diminuent dans le prévisionnel 2025 de 8 619.35 €. Les principales explications sont les suivantes :
 - Une baisse de 7 000 € concernant la fourniture de gaz au centre aquatique car cette dépense entre dans le cadre du contrat avec Dalkia au compte 61 ;
 - Une diminution de 1 000 € pour la fourniture d'électricité grâce aux entretiens effectués ;
 - La baisse légère du prix des carburants permet d'inscrire un prévisionnel en diminution de 8 400 € par rapport au CA 2024 ;
 - Une diminution des crédits de 5 460 € pour les autres fournitures non stockées ;
 - Une hausse de 2 630 € pour la fourniture d'eau, de 1 100 € pour la fourniture de combustible et de 3 920 € pour la fourniture de petits équipements ;
 - Une hausse des crédits de 1 900 € pour les produits d'entretien et de 2 200 € pour la fourniture de vêtements de travail ;
 - Une augmentation de 2 580 € pour les fournitures administratives.
- **Compte 61** : les services extérieurs (prestations de service notamment pour le service ordures ménagères, entretien du parc immobilier et automobile, maintenance, études et recherches ...) augmentent de 416 284.60 € par rapport au CA 2024. Outre les hausses courantes, certains éléments marquants expliquent cet accroissement :
 - Le paiement du contrat DALKIA serait en hausse de 27 000 € en 2025 par rapport au CA 2024 selon l'estimation de SAGE, assistant à maîtrise d'ouvrage de Roi Morvan Communauté. Cette augmentation comprend l'actualisation des prix pour les prestations P2 et P3 et la prise en charge complète des dépenses énergétiques par Dalkia, dépenses refacturées à Roi Morvan ;
 - Les contrats de traitement et d'exploitation des déchèteries passe à 1 446 000 € au BP 2025 contre 1 443 137 € au CA 2024 ;
 - Le compte études et recherches augmente avec les études programmées dans le cadre du projet de territoire : 266 424 € au BP 2025 contre 65 928 € au CA 2024. Les études qui seront réalisées au cours de l'exercice sont les suivantes :
 - L'élaboration du programme local de l'habitat pour un montant de 71 778 € financé à hauteur de 47 565 € ;

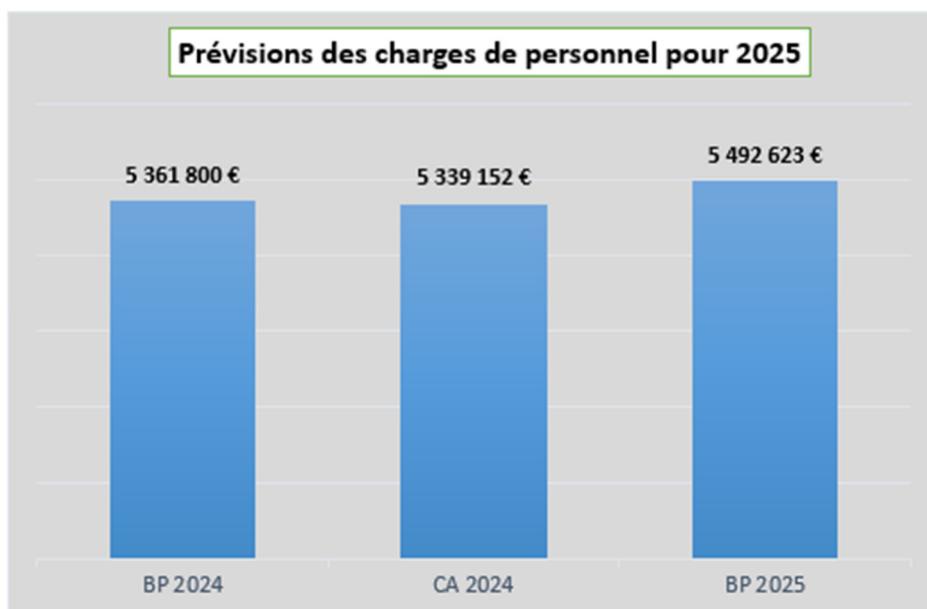
- L'étude sur les réseaux de chaleur et la filière bois énergie pour un coût de 126 330 € avec des aides attendues à hauteur de 101 064 € ;
 - La poursuite de l'étude sur le transfert de la compétence assainissement collectif pour un coût de 42 000 € en 2025, dont 12 000 € imputés au compte 617, financée à hauteur de 33 197 € ;
 - Un accompagnement à hauteur de 15 000 € pour l'élaboration du projet culturel scientifique, éducatif et social (PCSES) du réseau des médiathèques financé dans le cadre du pacte culturel ;
 - La rémunération d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance à hauteur de 3 000 € ;
 - L'étude sur l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié inscrit à concurrence de 38 316 € et soutenue à hauteur de 15 965 €.
 - Les dépenses d'entretien, de maintenance et de réparation des différents services sont programmées à hauteur de 360 984 € au BP 2025 contre 309 450.90 € de dépenses constatées au CA 2024 :
 - L'augmentation de la prestation entretien des espaces verts (5 390 €) ainsi que les entretiens projetés sur les équipements touristiques (13 200 €) impactent ce compte ;
 - La hausse de la maintenance de 21 970 € avec notamment la maintenance des éventuelles batteries installées au centre aquatique (7 500 €), la maintenance du logiciel d'urbanisme (6 870 €), la prise en charge de la maintenance de la CTA du musée de la Gare (1 100 €) et l'actualisation des prix des contrats existants ;
 - 10 000 € supplémentaires sont inscrits par rapport au CA 2024, par prudence, pour les réparations de véhicules ;
 - 12 000 € sont inscrits pour des interventions ponctuelles sur les voiries des zones d'activités.
 - Les cotisations liées au contrat d'assurance sont réajustées en 2025 avec un prévisionnel de 71 320 € contre 34 049 € mandatés en 2024 du fait du doublement des primes pour la flotte de véhicules et l'assurance dommages aux biens ;
 - Les locations mobilières et immobilières et les charges locatives sont programmées en hausse de 22 654 € en 2025 pour prendre en compte la location de véhicules, le versement de l'ensemble des loyers pour les micro-crèches ainsi que l'actualisation des prix des loyers et le paiement en LLD d'un véhicule électrique ;
 - Des frais de formation sont prévus en hausse de 11 300 € pour l'ensemble des services principalement en lien avec l'acquisition de logiciels, la formation pour la conduite, l'actualisation de connaissances sur les règles de sécurité et des renouvellements obligatoires d'autorisations et d'habilitations ;
 - Des dépenses en hausse de 1 600 € notamment pour des publications liées à la communication de l'EPCI.
- Compte 62 : pour les autres services extérieurs, excepté des prévisionnels en augmentation courante de charges, une hausse des crédits de 292 414.58 € est constaté en comparant le CA 2024 et le BP 2025. Les principaux crédits ouverts pour ce compte 62 sont les suivants :
 - Les frais liés aux annonces, réceptions et publications sont en hausse de 12 919 €. Les crédits sont inscrits à hauteur de 68 880 € en 2025 avec notamment des frais pour l'administration générale pour 23 500 € avec la nouvelle politique de communication. Des publications et annonces de la base nautique pour 6 650 € et du centre aquatique pour 2 000 € sont prévues. Des dépenses également liées à la communication et aux annonces concernent la collecte des déchets pour 12 100 € et pour 5 000 € dans le cadre de la restitution du projet parcours archéologique. 2 440 € sont prévus pour l'annuaire des associations et le visuel de promotion des ZAE. 4 000 € sont programmés pour des actions de communication et des frais de réception autour du patrimoine et 4 500 € pour le service tourisme.
 - Les dépenses de conseil et de rémunérations d'intermédiaires sont programmées en hausse de 32 120 € par rapport au CA 2024. Programmées à hauteur de 384 745 € au total pour 2025, elles correspondent aux éléments suivants :
 - 65 000 € pour le PIG qui est programmé pour une demi-année ;
 - 30 000 € sont inscrits pour le transfert de l'assainissement collectif ;
 - 45 320 € sont prévus dans le cadre de la mise en œuvre du pacte culturel ;
 - 47 000 € sont programmés en administration générale notamment pour le contrat d'assistance juridique SVP, en partie refacturé aux communes membres adhérentes, ainsi que la mise en place de mesures de sécurité pour l'infrastructure informatique et un document unique sur les risques psycho-sociaux ;
 - 18 300 € sont inscrits pour la redéfinition de la « signature touristique » du territoire ;
 - Des frais liés à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion technique du centre aquatique ainsi que pour la diffusion de musique sont prévus à hauteur de 8 500 € ;
 - L'accompagnement socio-professionnel des agents des chantiers d'insertion est proposé à hauteur de 29 400 € ;
 - Les crédits spécifiques dans le cadre des conventions pour l'agriculture et l'alimentation dans la restauration scolaire avec le CRAB et le GAB56 pour 26 475 € ;
 - Le bornage des ZAE pour optimiser le foncier pour 5 000 € ;

- 60 000 € sont destinés à des activités à destination des jeunes et 6 500 € pour l'EVS ;
 - 17 000 € sont consacrés à des activités au sein des micro-crédits ;
 - Des crédits sont programmés à hauteur de 6 500 € pour des prises d'images destinées à la communication.
 - Les crédits pour les transports sont reconduits à hauteur de 401 815 € en 2025. Ces prestations concernent les ALHS, le transport des élèves vers le centre aquatique, le transport scolaire, Ti Bus marché, le transport à la demande ainsi que les navettes pour le réseau des médiathèques mises en place en 2024 ;
 - Les frais de déplacement sont proposés à hauteur de 14 550 € du fait d'un parc de véhicule contraint.
 - Les crédits ouverts pour les cotisations se montent à 278 157 € en 2025, en hausse par rapport à 2024 notamment avec la mise en œuvre du pacte territorial sur l'habitat et le versement d'une cotisation à l'ALECOB de 49 350 € en partie financée par l'ANAH.
- Compte 63 : concernant les taxes et autres impôts, une hausse des crédits ouverts au BP 2025 de 14 947 € par rapport au CA 2024 est constatée notamment avec 12 000 € inscrits pour un reversement éventuel au FIPHP et 2 000 € pour les taxes sur les véhicules du service de collecte.

b) Les charges de personnel

	BP 2024	Part	CA 2024	Part	BP 2025	Part
Titulaires	2 198 080 €	58,61%	2 120 183 €	56,28%	2 196 288 €	57,83%
Non titulaires	1 213 660 €	32,36%	1 316 081 €	34,93%	1 269 850 €	33,43%
Emplois d'avenir	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%
Autres emplois d'insertion	255 000 €	6,80%	249 825 €	6,63%	255 000 €	6,71%
Personnel extérieur	83 700 €	2,23%	81 266 €	2,16%	77 000 €	2,03%
Total	3 750 440 €		3 767 356 €		3 798 138 €	

Le tableau ci-dessus, fait état d'une dépense prévisionnelle de 3 798 138 € correspondant aux traitements indiciaires bruts des agents (hors charges patronales). Il est constaté une hausse de la rémunération des agents titulaires et, en contrepartie, une baisse de celle des agents non-titulaires ainsi que des crédits pour le personnel extérieur.

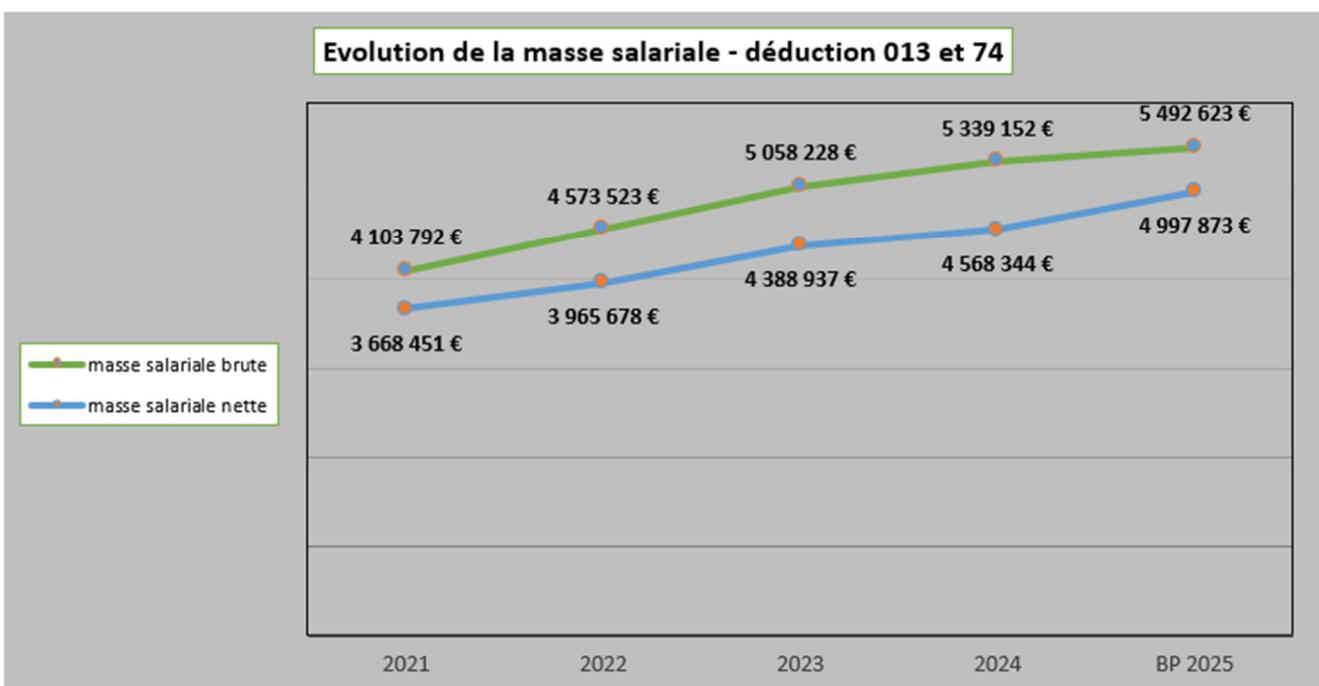
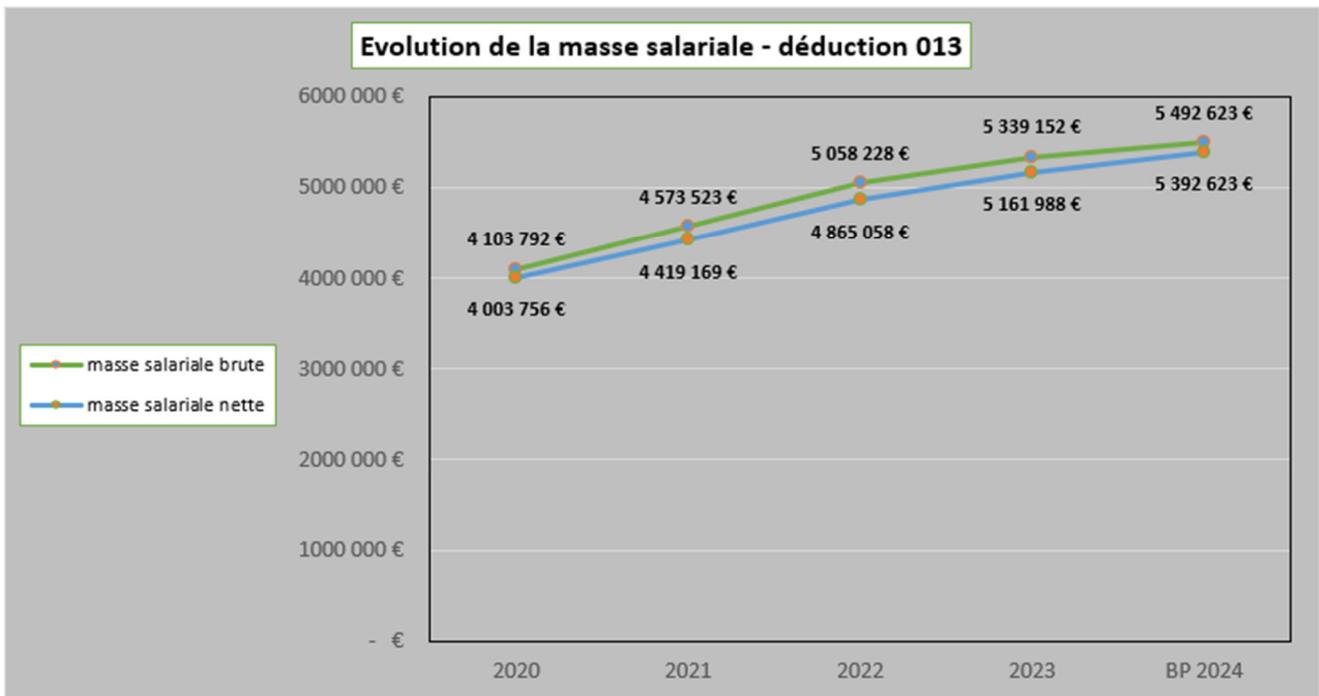


Pour 2025, la masse salariale globale est estimée à 5 492 623 €. L'augmentation prévisionnelle de 153 471 € par rapport au CA 2024 s'explique notamment par :

- Le glissement vieillesse et technicité pour 30 000 € ;
- La hausse de la CNRACL à hauteur de 50 000 € ;
- La hausse de la cotisation maladie à hauteur de 15 000 € ;
- La hausse de l'assurance statutaire pour 7 300 € ;

- Les traitements en année pleine pour des recrutements effectués au cours de l'exercice 2024 sur les postes de chargé de mission transfert assainissement collectif et chargé de communication ;
- La poursuite d'une politique d'action sociale à hauteur de 42 000 € ;
- Le recrutement d'un apprenti (10 000 €) ;
- Du personnel extérieur pour 52 000 € au sein du service de collecte et pour le réseau des médiathèques ;
- La prise en compte des contrats saisonniers pour l'animation des ALSH ;
- Des aléas et dépenses imprévus notamment du fait des arrêts maladie ;
- Le retour d'un agent en congé parental ;
- Les fins de contrat sur 3 postes.

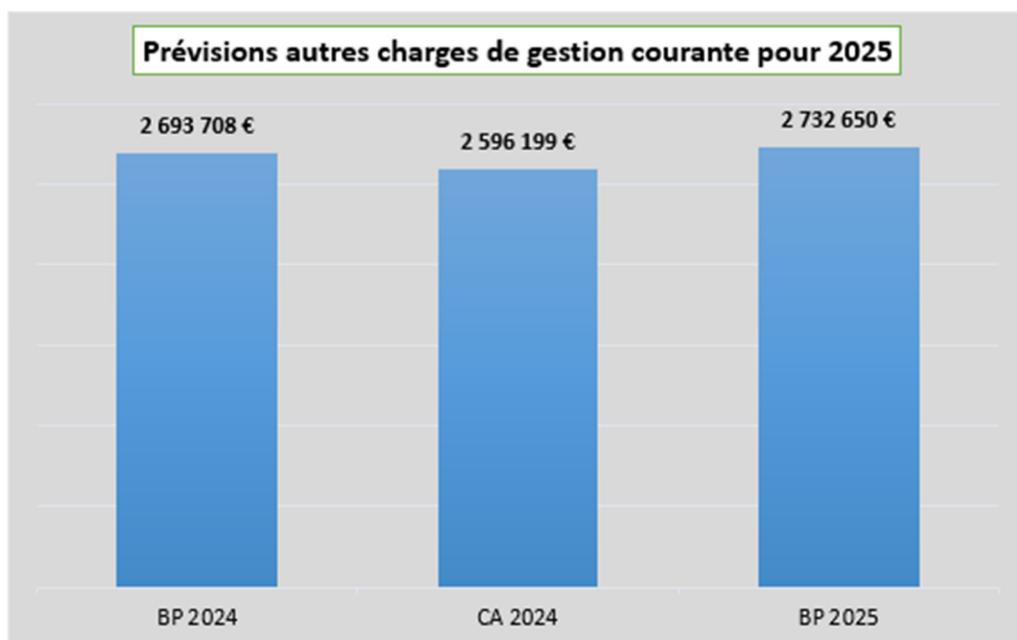
Roi Morvan communauté perçoit un certain nombre de recettes qui viennent en déduction des dépenses imputées au chapitre 012 : les remboursements par l'assurance statutaire et la sécurité sociale pour les arrêts maladie et congés maternité sont estimés à **100 000 €**. Des subventions au titre des postes de chargés de mission en provenance de la CAF, l'Etat, la Région, l'agence de l'eau et le CD 56, ainsi que les aides de l'Etat et du CD 56 pour les contrats aidés des chantiers d'insertion. Le total des aides au poste et des remboursements est estimé à **394 750 €**.



Le tableau ci-dessous présente la ventilation par fonction et les évolutions 2024/2025 concernant les charges de personnel de Roi Morvan Communauté :

						Evolution 2024-2025	
	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	% du BP	% du CA
020 - Administration générale de la collectivité	603 295,95 €	672 220,00 €	741 680,00 €	717 864,25 €	754 400,00 €	1,72%	5,09%
01 - Crédits non affectés	- €	- €	20 000,00 €	- €	5 888,00 €	-70,56%	
031 - Assemblée locale	325,62 €	333,79 €	360,00 €	337,68 €	360,00 €	0,00%	6,61%
81 - Transports scolaires	35 522,12 €	39 292,79 €	40 400,00 €	40 188,54 €	42 760,00 €	5,84%	6,40%
313 - Bibliothèque	263 191,94 €	7 907,88 €	14 600,00 €	13 081,60 €	13 000,00 €	-10,96%	-0,62%
312 - Entretien du patrimoine culturel	39 617,51 €	39 735,27 €	41 240,00 €	40 468,19 €	42 345,00 €	2,68%	4,64%
30 - Action culturelle	78 275,02 €	85 014,33 €	131 960,00 €	131 424,04 €	137 215,00 €	0,00%	4,41%
323 - Piscines	334 970,65 €	319 925,51 €	317 600,00 €	303 879,62 €	311 780,00 €	-1,83%	2,60%
325 - Base nautique	50 638,66 €	53 524,25 €	55 620,00 €	52 654,38 €	56 290,00 €	1,20%	6,90%
338 - Autres activités pour les jeunes	899 237,96 €	959 416,87 €	970 650,00 €	1 077 275,23 €	1 076 050,00 €	10,86%	-0,11%
348 - Espace de vie sociale			35 600,00 €	39 669,67 €	40 495,00 €		2,08%
424 - Chantier nature et patrimoine	168 784,93 €	176 660,32 €	185 000,00 €	172 753,94 €	179 750,00 €	-2,84%	4,05%
420 - France services	138 503,15 €	171 316,05 €	169 310,00 €	163 242,07 €	164 400,00 €	-2,90%	0,71%
428 - Ressourcerie	253 398,54 €	280 504,25 €	295 150,00 €	294 666,48 €	287 300,00 €	-2,66%	-2,50%
4212- Relais parents assistantes maternelles	65 635,61 €	54 755,98 €	82 680,00 €	79 769,08 €	83 680,00 €	1,21%	4,90%
4238 - Services en faveur des personnes âgées	14 277,67 €	13 454,12 €	14 300,00 €	14 039,19 €	14 900,00 €	4,20%	6,13%
4221 - Crèches et garderies	757 649,50 €	827 669,69 €	843 480,00 €	801 207,48 €	855 680,00 €	1,45%	6,80%
7212 - Collecte et traitement des ordures ménagères	659 808,76 €	808 082,65 €	791 600,00 €	788 257,92 €	813 280,00 €	2,74%	3,17%
515 - Urbanisme	95 250,41 €	130 096,56 €	101 730,00 €	95 093,29 €	97 090,00 €	-4,56%	2,10%
70 - Contrat restauration entretien rivière	37 591,90 €	41 436,85 €	42 960,00 €	42 126,03 €	43 740,00 €	1,82%	3,83%
731 - SPANC	100 486,33 €	122 788,65 €	128 950,00 €	123 848,03 €	128 110,00 €	-0,65%	3,44%
733 - Assainissement collectif	16 110,43 €	17 758,32 €	45 110,00 €	47 269,24 €	72 250,00 €	60,16%	52,85%
758 - Politique énergétique			48 470,00 €	54 017,61 €	56 420,00 €		4,45%
61 - Interventions économiques	160 442,25 €	176 717,23 €	183 640,00 €	184 012,22 €	151 560,00 €	-17,47%	-17,64%
633 - Aides au tourisme	63 700,33 €	59 616,95 €	59 710,00 €	62 006,54 €	63 880,00 €	6,98%	3,02%
Total général	4 836 715,24 €	5 058 228,31 €	5 361 800,00 €	5 339 152,32 €	5 492 623,00 €		

c) Les autres charges de gestion courante

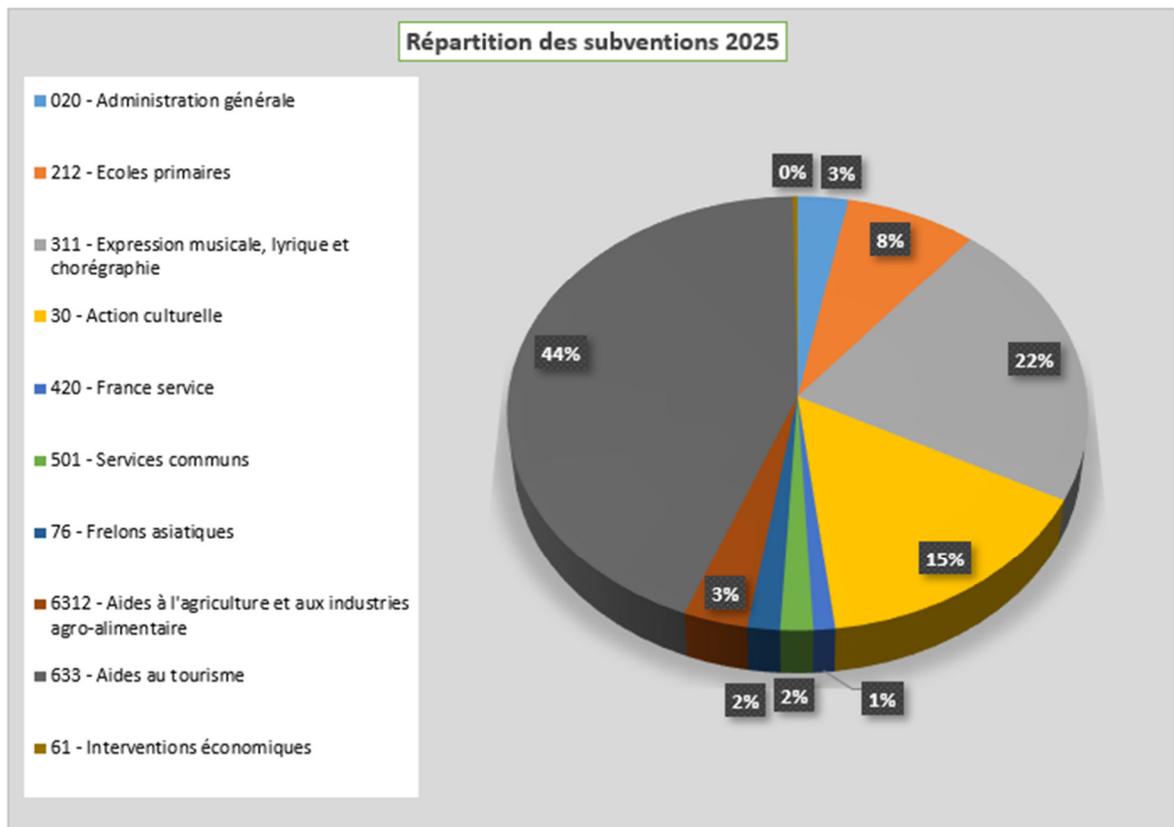
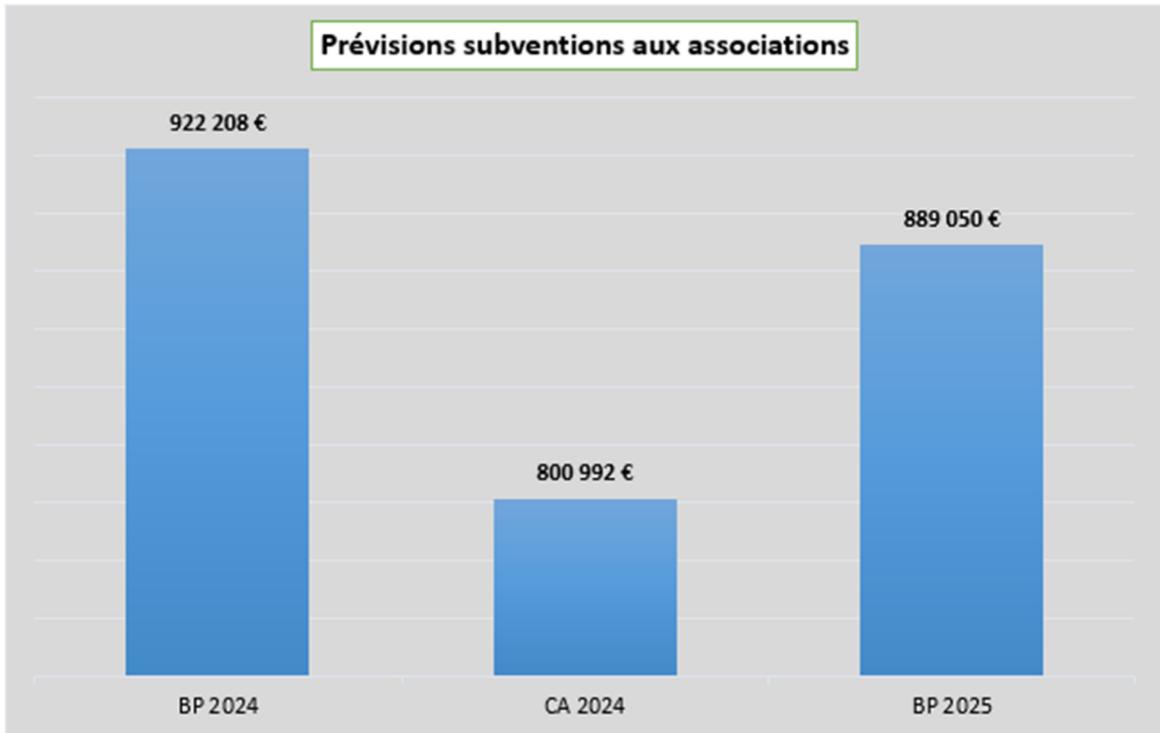


Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » est en augmentation par rapport au BP 2024 pour un montant de 38 942 €. Cette hausse du prévisionnel s'explique par les motifs suivants :

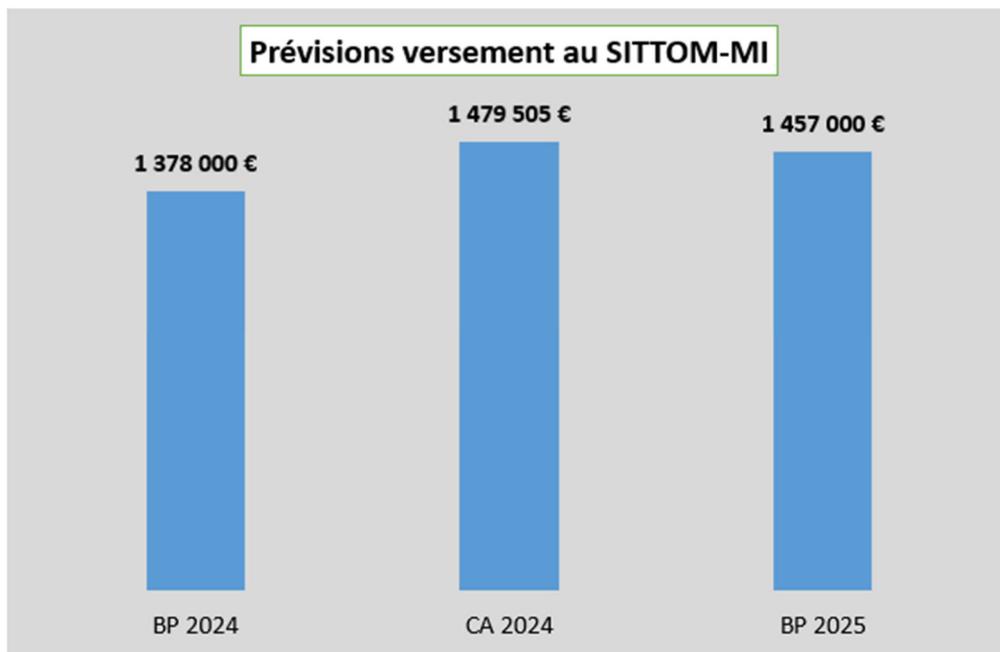
- Une augmentation des frais liés au traitement des déchets ménagers et des emballages de 79 000 € par rapport au prévisionnel 2024 pour un total de 1 457 000 € mais en baisse par rapport au CA 2024 de 22 505 € ;
- Une hausse de 4 000 € des aides à l'installation des agriculteur prévues à hauteur totale de 24 000 € en 2025 ;
- Une baisse de 33 158 € des crédits prévus pour les subventions malgré une nouvelle subvention programmée en 2025 de 8 375,45 € au CIDFF. En revanche, par rapport au CA 2024, nous constatons une hausse des crédits proposés de 88 057 € ;
- Une baisse des participations des communes membres de 4 000 € par rapport au BP 2024.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
				% du BP	% du CA
65311 - Indemnités	135 000,00 €	129 542 €	135 000,00 €	0,00%	4,21%
65312 - Frais de mission	11 000,00 €	7 005 €	10 000,00 €	-9,09%	42,76%
65313 - Cotisations de retraite	13 000,00 €	10 920 €	13 000,00 €	0,00%	19,05%
65314 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	35 000,00 €	34 588 €	36 000,00 €	2,86%	4,08%
65315 - Formation	3 000,00 €	2 309 €	3 000,00 €	0,00%	29,92%
653172 - Cotisations au fonds de financement de l'alloc ^o de fin de mandat	500,00 €	262 €	500,00 €	0,00%	91,05%
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	- €	- €		
6542 - Créances éteintes	- €	- €	- €		
65561 - Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	- €	- €	- €		
6558 - Autres contributions obligatoires	1 378 000,00 €	1 479 505 €	1 457 000,00 €	5,73%	-1,52%
657341 - Communes membres du GFP	134 000,00 €	89 276 €	130 000,00 €	-2,99%	45,62%
657363 - Subventions aux budgets annexes	50 000,00 €	- €	- €		
6573641 - Subventions aux budgets annexes	- €	- €	- €		
65741 - Subventions aux ménages	2 000,00 €	3 320 €	2 500,00 €	25,00%	-24,70%
65748 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	922 208,00 €	800 992 €	889 050,00 €	-3,60%	10,99%
65811 - Informatique en nuage	6 000,00 €	5 159 €	6 500,00 €	8,33%	25,99%
6584 - Amendes fiscales	- €	- €	- €		
65818 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels...	4 000,00 €	67 €	- €	-100,00%	-100,00%
65821 - Déficit des budgets annexes	- €	32 648 €	50 000,00 €		53,15%
65883 - Déficit sur opérations de gestion	- €	27 €			-100,00%
65888 - Autres	- €	579 €	100,00 €		-82,72%

Concernant les subventions, le soutien aux actions touristiques resterait le premier secteur d'intervention pour l'exercice 2025 avec un volume prévisionnel de 389 650 €. Suivent ensuite l'école de musique (70 000 €), les actions culturelles portées par le secteur associatif (137 000 €), le soutien aux réseaux des écoles rurales (70 000 €). Les aides aux agriculteurs et aux réseaux d'agriculteurs représentent un prévisionnel de 29 500 € pour l'exercice 2025. Les autres subventions sont constituées de soutiens aux compagnons bâtisseurs, au CIDFF, au centre d'accès au droit et à tous vers l'emploi. Les aides accordées pour la lutte contre les frelons asiatiques sont intégrées dans ce prévisionnel.



Les contributions aux organismes de regroupement qui composent la seconde principalement la participation au SITTOM-MI pour l'incinération des déchets et le MI n'évolue pas en 2025. Les dépenses devraient ainsi être en légère baisse avec une diminution des tonnages incinérés.

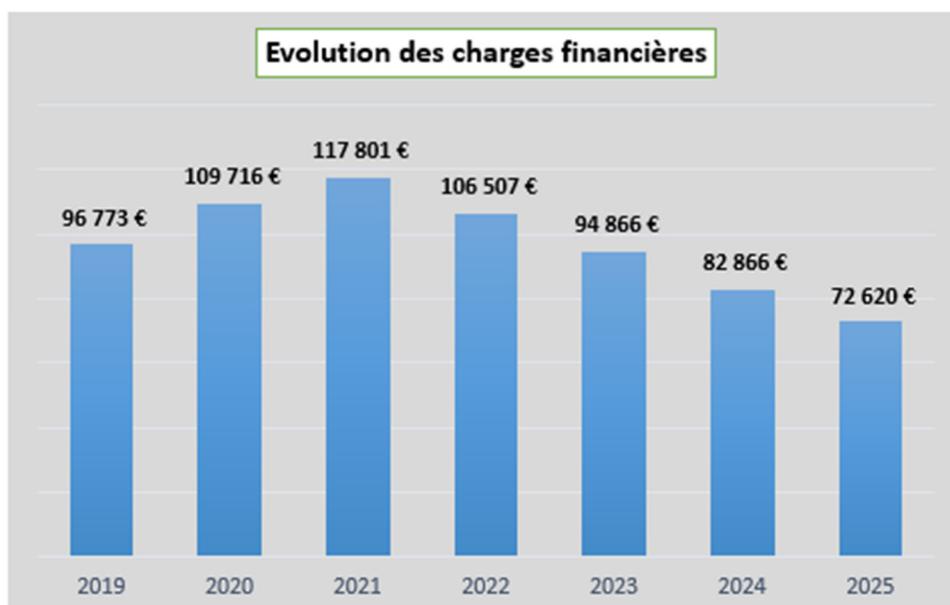


Viennent s'ajouter à l'ensemble de ces dépenses au chapitre 65 les fonds de concours pour le fonctionnement des multi-accueils qui sont estimés à 130 000 € pour l'exercice 2025.

d) Les charges financières

L'endettement de Roi Morvan Communauté étant assez faible, les charges financières ne représentent pas un montant important dans les dépenses de fonctionnement. Après avoir augmenté en 2021 avec les 2 nouveaux emprunts contractés pour financer le déploiement du très haut débit, le montant des intérêts diminue progressivement.

La prévision fait état d'une dépense de 72 620 € en 2025, composée des intérêts pour l'emprunt contracté pour la construction du centre aquatique (38 788.72 €) et pour les emprunts pour la fibre (33 831.28 €).



e) Les charges spécifiques

Le chapitre 67 relatif aux charges spécifiques concerne un prévisionnel pour des titres potentiellement annulés sur exercice antérieur, des crédits à hauteur de 20 000 € sont inscrits.

f) Les provisions pour risques et charges

Le chapitre 68 relatif aux provisions pour risques et charges retranscrit les risques encourus par Roi Morvan Communauté relatifs à des non recouvrements de créances. Pour l'exercice 2025, aucun crédit n'est inscrit suite à la consultation du SGC de Pontivy.

g) Les relations avec les communes membres

La CLECT a défini le montant total des attributions de compensation reversées aux communes pour l'exercice 2025, soit 3 017 462 €. Ce montant actualisé prend en compte le transfert de charges pour toutes les ZA ainsi que les charges afférentes à 2 services communs : l'instruction des actes d'urbanisme du service ADS et le SIG. Le montant des charges est à ajuster sur chaque exercice. De plus, les attributions de compensation sont diminuées de 50% du reste à charge de la gestion des micro-crèches pour les communes d'implantation des structures.

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	19 217 753,36	16 937 699,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 622 028,30
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		19 217 753,36	20 559 727,30

Partie 2 : La section d'investissement

1. Les recettes

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
				% du BP	% du CA
R	6 127 756 €	4 336 085 €	6 263 405 €	2,21%	44,45%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 314 478 €	1 314 478 €	1 509 219 €	14,82%	14,82%
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 038 917 €	- €	1 448 491 €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 077 958 €	1 089 220 €	1 097 958 €	1,86%	0,80%
041 - Opérations patrimoniales	101 360 €	- €	195 360 €		
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 601 066 €	1 259 103 €	1 339 003 €	-16,37%	6,35%
13 - Subventions d'investissement	993 977 €	673 284 €	673 375 €	-32,25%	0,01%
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €		
4582 - Opérations sous mandat	- €	- €	- €		

Les subventions au chapitre 13 dépendent des dépenses d'investissement prévues. Roi Morvan Communauté devrait percevoir les aides accordées au titre des programmes suivants :

- Mise en œuvre du réseau des médiathèques ;
- Pass commerce ;
- Pôle Petite Enfance/Enfance Jeunesse de Guémené sur Scorff ;
- Programme de déploiement de colonnes pour la collecte du carton ;
- Chaudière de la longère de Kéraudrenic ;
- Equipement du service enfance jeunesse ;
- Réhabilitation et modernisation de la déchetterie de Le Fauët.

Au chapitre 10, les crédits inscrits correspondent au FCTVA pour un montant de 609 327.00 € et à l'excédent de fonctionnement capitalisé qui s'élève à 729 675.53 €.

Au chapitre 16, aucun emprunt n'est programmé.

Au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », se trouve inscrite la contrepartie du chapitre 042 en dépense de fonctionnement. Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations.

Au chapitre 041 « opérations patrimoniales » sont inscrits les crédits nécessaires pour transférer les dépenses afférentes à l'étude sur les déchetteries et aux études préalables à l'engagement des travaux du chapitre 20 au chapitre 23. Cette même prévision se retrouve en dépenses d'investissement car il s'agit d'une opération d'ordre à l'intérieur de la même section.

Le résultat de 2024, soit + **1 509 218.59 €**, est inscrit au compte 001.

2. Les dépenses

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
				% du BP	% du CA
D	6 157 756 €	2 826 866 €	6 263 405 €	1,72%	121,57%
020 - Dépenses imprévues (investissement)	- €	- €	- €		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 800 €	126 508 €	110 800 €	-20,74%	-12,42%
041 - Opérations patrimoniales	101 360 €	- €	195 360 €		
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	459 762 €	459 762 €	470 399 €	2,31%	2,31%
20 - Immobilisations incorporelles	228 939 €	123 477 €	235 676 €	2,94%	90,87%
204 - Subventions d'équipement versées	1 033 354 €	635 498 €	1 288 381 €	24,68%	102,74%
21 - Immobilisations corporelles	2 644 866 €	1 215 668 €	1 839 776 €	-30,44%	51,34%
23 - Immobilisations en cours	1 495 675 €	261 953 €	2 073 013 €	38,60%	691,37%
26 - Participations et créances	54 000 €	4 000 €	50 000 €	-7,41%	
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €		

Le détail des dépenses d'investissement, qui correspondent à celles présentées lors du DOB 2025, se trouvent en annexe 1.

Les dépenses liées au remboursement du capital des emprunts s'élèvent en 2025 à 470 399.08 €. Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des remboursements du capital et des intérêts sur la période 2015-2029.

Capital et intérêts restant dû budget principal au 1^{er} janvier de chaque exercice

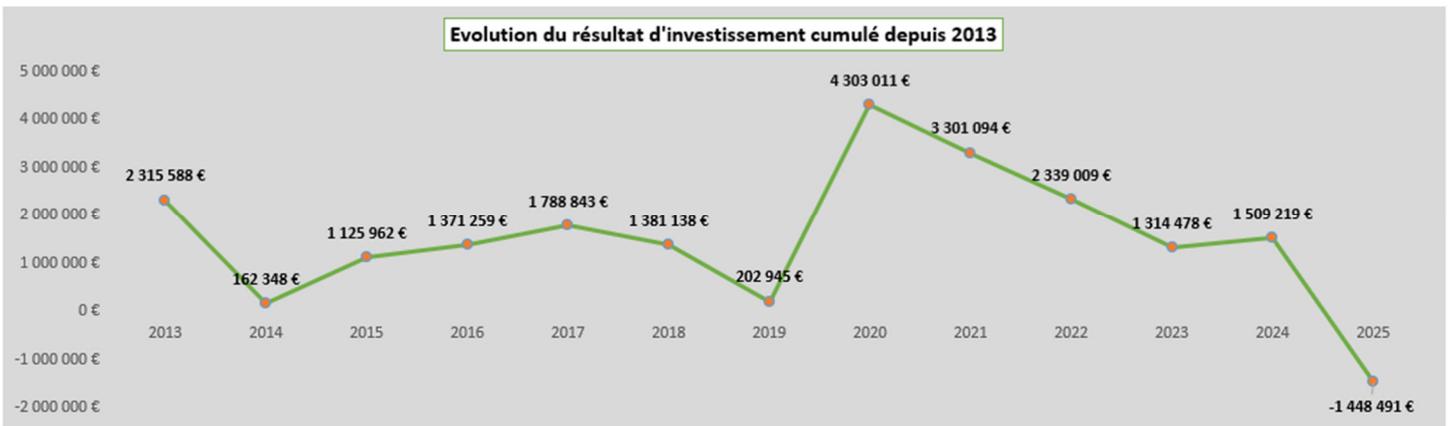
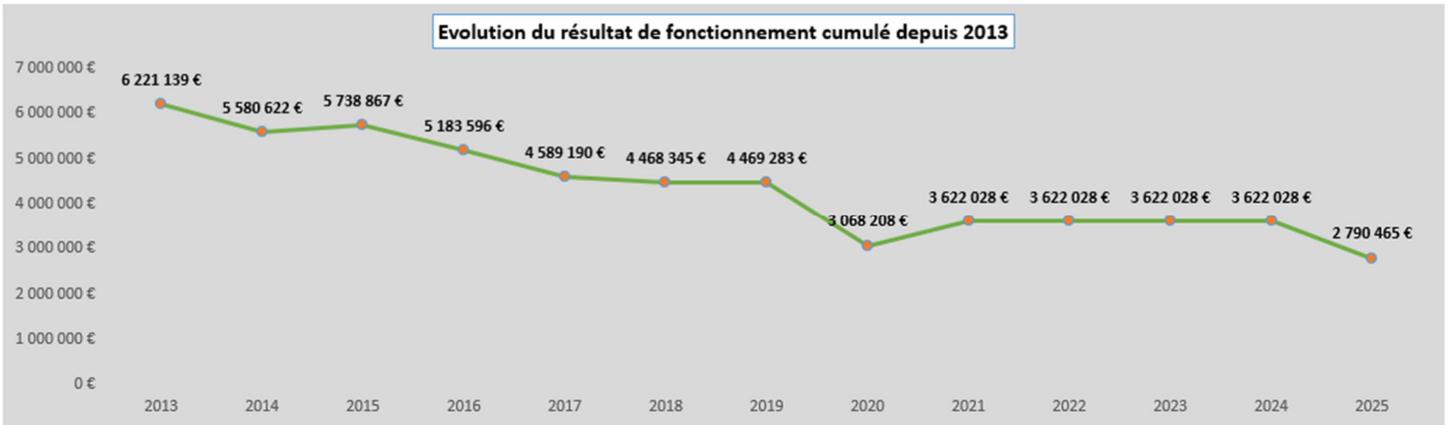


Vue d'ensemble de la section d'investissement

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 186 094,08	4 682 516,89
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 077 311,40	71 670,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 509 218,59
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		6 263 405,48	6 263 405,48

Partie 3 : Evolution du fonds de roulement entre 2024 et 2025

A l'issue de l'exercice 2025, si la totalité du budget était réalisée tant en investissement qu'en fonctionnement, le résultat cumulé du budget principal s'établirait à **1 341 974 €**.



Partie 4 : Les budgets annexes

1. Le budget « zones d'activités »

a) Le fonctionnement

Le fonctionnement de ce budget retrace toutes les opérations liées aux aménagements des zones qu'elles soient récurrentes (entretien, honoraires diverses, ...) ou ponctuelles (aménagement, acquisition de terrains, ...).

En 2025, les propositions de dépenses s'élèvent à 123 230.00 €. Elles comprennent les dépenses d'entretien des ZA pour 23 075.00 € ainsi que le rachat de terrains à hauteur de 14 905 € sur les ZA de Lann Cozlen et du Rulan afin d'optimiser le foncier existant. A ce titre, des frais de géomètre sont programmés à hauteur de 4 000.00 €. Des travaux de voirie à hauteur de 65 000.00 € sont également programmés notamment pour la ZA de Lann Cozlen après l'acquisition du foncier.

Des ventes de terrain sont prévues pour la ZA de Lann Cozlen, la ZA du Rulan et celle de Beg Ar Salud pour 56 600.00 €.

Le résultat de l'année 2024¹, soit + 431 552.32 € est repris au compte 002.

	2021	202	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Résultat de fonctionnement						
D	2 650 052,68 €	2 638 635,35 €	2 510 870,82 €	3 129 944,42 €	2 497 932,50 €	3 019 275,68 €
011 - Charges à caractère général	47 746,41 €	45 536,77 €	39 891,46 €	218 925,00 €	26 952,29 €	123 220,00 €
6135 - Locations mobilières	- €	- €	- €	- €	- €	- €
61521 - Terrains	- €	- €	5 035,00 €	27 582,00 €	22 050,11 €	23 075,00 €
6257 - Réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
615231 - Entretien et réparations voiries	19 876,50 €	19 515,65 €	- €	6 000,00 €	- €	5 000,00 €
615232 - Entretien et réparation de réseaux	- €	1 407,42 €	- €	2 400,00 €	- €	2 000,00 €
611 - Contrats de prestations de services	3 491,30 €	- €	2 263,10 €	- €	2 258,12 €	- €
60612 - Énergie - Électricité	1 366,06 €	2 164,70 €	1 741,77 €	4 212,00 €	2 566,62 €	3 600,00 €
6045 - Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)	- €	- €	- €	3 600,00 €	- €	4 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6015 - Terrains à aménager	164,38 €	- €	- €	80 281,00 €	- €	14 905,00 €
61521 - Terrains - 01	9 580,97 €	17 017,00 €	19 542,90 €	- €	5 035,00 €	- €
62268 - Honoraires	1 037,00 €	200,00 €	615,00 €	- €	- €	1 300,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	- €	- €	- €	- €	32,44 €	50,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	- €	- €	- €	- €	- €	- €
63512 - Taxes foncières	5 783,00 €	5 232,00 €	5 544,00 €	4 850,00 €	5 080,00 €	4 290,00 €
617 - Etudes et recherches	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6231 - Annonces et insertions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	- €	- €	5 149,69 €	90 000,00 €	- €	65 000,00 €
6354 - Droits d'enregistrement et de timbre	48,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
6161 - Assurance multirisques	6 399,20 €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €					
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	440 030,06 €	- €	449 178,32 €
023 - Virement à la section d'investissement - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement - 90	- €	- €	- €	440 030,06 €	- €	449 178,32 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €	2 446 867,36 €
7133 - Variation des en-cours de production de biens	289 548,67 €	289 548,67 €	257 240,78 €	257 240,78 €	257 240,78 €	257 240,78 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 01	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	2 311 205,68 €	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 188 077,58 €
65 - Autres charges de gestion courante	2,92 €	0,23 €	- €	10,00 €	0,85 €	10,00 €
65888 - Autres	2,92 €	0,23 €	- €	10,00 €	0,85 €	10,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	- €	- €	- €	- €	- €

¹ La comptabilité de stock faisant principalement intervenir la section de fonctionnement, tout résultat excédentaire doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant. Sauf cas particuliers (remboursement des annuités d'emprunt ou d'une avance), il n'y a pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 056-245614417-20250403-BP2025PRINCIPAL-BF

R	3 203 140,30 €	3 110 264,59 €	2 944 330,88 €	2 944,42 €	2 929 484,82 €	3 019 275,68 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	582 446,18 €	553 087,62 €	471 629,24 €			
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - 90	582 446,18 €	553 087,62 €	471 629,24 €	433 460,06 €	433 460,06 €	431 552,32 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 591 549,35 €	2 469 430,36 €	2 469 430,36 €	2 644 860,36 €	2 445 318,36 €	2 529 223,36 €
7133 - Variation des en-cours de production de biens	289 548,67 €	257 240,78 €	257 240,78 €	268 345,78 €	257 240,78 €	257 240,78 €
71355 - Variation des stocks de terrains aménagés	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 376 514,58 €	2 188 077,58 €	2 271 982,58 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 226,45 €	84 386,13 €	564,63 €	48 120,00 €	26 042,02 €	58 500,00 €
706811 - Redevance d'assainissement collectif	21,45 €	355,63 €	564,63 €	- €	3,90 €	- €
70875 - Remboursement de frais	- €	- €	- €	- €	1 926,12 €	1 900,00 €
7015 - Ventes de terrains aménagés	9 205,00 €	84 030,50 €	- €	48 120,00 €	24 112,00 €	56 600,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	3 020,00 €	422,23 €	1 209,52 €	- €	275,38 €	- €
7473 - Départements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
74758 - Autres	- €	- €	1 209,52 €	- €	275,38 €	- €
74718 - Etat	3 020,00 €	422,23 €	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	3 198,32 €	1 649,34 €	1 497,13 €	3 504,00 €	24 389,00 €	- €
75888 - Autres produits divers de gestion courante	3 198,32 €	1 649,34 €	1 497,13 €	3 504,00 €	2 298,20 €	- €
75822 - Prise en charge du déficit du BA	- €	- €	- €	- €	22 090,80 €	- €
75814 - Redevances sur l'énergie hydraulique - 090	- €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	13 700,00 €	1 288,91 €	- €	- €	- €	- €
7788 - Produits exceptionnels divers	- €	1 288,91 €	- €	- €	- €	- €
774 - Subventions exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
7743 - Subvention département	- €	- €	- €	- €	- €	- €
773 - Mandats annulés	13 700,00 €	- €	- €	- €	- €	- €

a) L'investissement

L'investissement, quant à lui, retrace les écritures de régularisation des stocks de terrains et de travaux sur les différentes zones.

Il s'équilibre par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 784 812.73 € et d'un virement de la section de fonctionnement de 449 178.32 €.

Le résultat de l'année 2024, - **1 151 635.05 €**, est repris au compte 001.

Résultat d'investissement	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
D	3 904 816,39 €	3 771 943,40 €	3 648 275,41 €	3 822 156,41 €	3 622 614,41 €	3 680 858,41 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €	1 178 845,05 €	1 177 296,05 €	1 177 296,05 €	1 151 635,05 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 90	1 313 267,04 €	1 302 513,04 €	1 178 845,05 €	1 177 296,05 €	1 177 296,05 €	1 151 635,05 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 591 549,35 €	2 469 430,36 €	2 469 430,36 €	2 644 860,36 €	2 445 318,36 €	2 529 223,36 €
3351 - Terrains	247 523,91 €	248 520,78 €	248 520,78 €	268 345,78 €	248 520,78 €	248 520,78 €
3555 - Terrains aménagés	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 376 514,58 €	2 188 077,58 €	2 271 982,58 €
3354 - Études et prestations de services	- €	- €	- €	- €	- €	- €
3355 - Travaux	42 024,76 €	8 720,00 €	8 720,00 €	- €	8 720,00 €	8 720,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €					
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €	2 470 979,36 €	3 822 156,41 €	2 470 979,36 €	3 680 858,41 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €	- €	440 030,06 €	- €	449 178,32 €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 90	- €	- €	- €	440 030,06 €	- €	449 178,32 €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 602 303,35 €	2 593 098,35 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €	2 470 979,36 €	2 446 867,36 €
3355 - Travaux	42 024,76 €	42 024,76 €	8 720,00 €	8 720,00 €	8 720,00 €	8 720,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €	1 549,00 €
3351 - Terrains	247 523,91 €	247 523,91 €	248 520,78 €	248 520,78 €	248 520,78 €	248 520,78 €
3555 - Terrains aménagés	2 311 205,68 €	2 302 000,68 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 212 189,58 €	2 188 077,58 €
3354 - Études et prestations de services	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €					
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	911 146,99 €	- €	784 812,73 €
168751 - GFP de rattachement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	911 146,99 €	- €	784 812,73 €
27 - Autres immobilisations financières	- €					
274 - Prêts	- €	- €	- €	- €	- €	- €

2. Le budget « immobilier d'entreprises »

a) Le fonctionnement

Les charges prévisionnelles de fonctionnement, hors report, progressent principalement du fait du contrat de maintenance pour le logiciel de réservation en ligne mis en place en 2024.

Le budget principal devrait abonder ce budget annexe au terme de l'exercice 2025. Une subvention est ainsi inscrite à hauteur de 21 109.69 € au budget primitif afin de couvrir le déficit prévisionnel de l'exercice 2025.

Les recettes de fonctionnement sont programmées en légère hausse. Elles prennent en compte une fréquentation accrue du télécabine avec des revenus programmés à 17 000 €.

Le résultat de l'année 2024, - 799.69 €, est repris au compte 002.

	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Résultat de fonctionnement						
D	352 196,44 €	74 894,23 €	95 622,28 €	74 399,01 €	63 881,48 €	72 866,69 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	12 065,70 €	34 431,03 €	- €	- €	799,69 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - 01	- €	12 065,70 €	34 431,03 €	- €	- €	799,69 €
011 - Charges à caractère général	18 837,19 €	12 103,87 €	11 825,03 €	19 056,00 €	14 920,31 €	18 240,00 €
6238 - Divers		- €	- €	- €	- €	- €
6283 - Frais de nettoyage des locaux		- €	1 060,00 €	- €	- €	- €
6257 - Réceptions		- €	- €	- €	- €	- €
6236 - Catalogues et imprimés		- €	- €	600,00 €	- €	500,00 €
6156 - Maintenance	1 306,01 €	1 412,06 €	489,63 €	1 896,00 €	589,75 €	1 840,00 €
60611 - Eau et assainissement	190,16 €	180,90 €	248,79 €	360,00 €	211,45 €	400,00 €
60612 - Énergie - Électricité	2 121,34 €	1 959,09 €	1 451,55 €	4 320,00 €	3 484,91 €	3 600,00 €
6262 - Frais de télécommunications	5 538,73 €	5 480,42 €	5 371,92 €	6 720,00 €	6 100,55 €	6 000,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	12,24 €	- €	- €	- €	15,38 €	100,00 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics			309,14 €	840,00 €	805,11 €	2 000,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	7,67 €	- €	- €	480,00 €	595,52 €	400,00 €
60623 - Alimentation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6064 - Fournitures administratives	81,75 €	- €	- €	- €	- €	- €
63512 - Taxes foncières	8 403,00 €	2 934,00 €	2 894,00 €	3 600,00 €	2 936,00 €	3 100,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	184,09 €	- €	- €	- €	181,64 €	100,00 €
6161 - Assurance multirisques	992,20 €	137,40 €	- €	240,00 €	- €	200,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 256,49 €	1 591,20 €	1 800,00 €	7 042,00 €	2 669,78 €	3 000,00 €
6217 - Personnel affecté par la commune membre du GFP	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 256,49 €	1 591,20 €	1 800,00 €	7 042,00 €	2 669,78 €	3 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement -01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement-90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 594,05 €	46 193,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €	46 193,00 €	50 817,00 €
675 - Valeur comptable des immobilisations cédées	206 457,33 €	- €	- €	- €	- €	- €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 90	52 718,72 €	46 193,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €	46 193,00 €	50 817,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles - 01	68 418,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	- €	- €	10,00 €	0,38 €	10,00 €
65888 - Autres	- €	0,05 €	- €	10,00 €	0,38 €	10,00 €
66 - Charges financières	4 508,71 €	2 940,46 €	1 372,22 €	98,01 €	98,01 €	- €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance - 90	4 508,71 €	2 940,46 €	1 372,22 €	98,01 €	98,01 €	- €

	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
R	340 133,09 €	40 463,25 €	96 265,24 €	74 399,01 €	63 081,79 €	72 866,69 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €	642,96 €	642,96 €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	- €	- €	- €	642,96 €	642,96 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 611,70 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €
7761 - Différence sur réalisation	15 568,16 €	- €	- €			
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp - 90	33 534,54 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp -01	48 509,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
70 - Produits des services						
7015 - Vente de terrains aménagés						
73 - Impôts et taxes	5 429,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	5 429,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion courante	46 165,80 €	11 922,25 €	68 453,24 €	15 600,00 €	27 681,83 €	38 109,69 €
75888 - autres produits divers			1,26 €			
75822 - Prise en charge du déficit					10 556,78 €	21 109,69 €
757361 - Subvention de fonctionnement			55 778,18 €		- €	- €
752 - Revenus des immeubles	46 165,80 €	11 922,25 €	12 673,80 €	15 600,00 €	17 125,05 €	17 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	190 926,59 €	- €	- €	23 399,05 €	- €	- €
757361 - Subventions exceptionnelles	- €	- €	- €	23 399,05 €	- €	- €
775 - Produit de cession	190 889,17 €	- €	- €	- €	- €	- €
7788 - Produits exceptionnels divers	37,42 €	- €	- €	- €	- €	- €

b) L'investissement

En section d'investissement, aucun remboursement de capital de la dette n'est prévu puisque l'emprunt contracté pour la création de l'atelier relais est arrivé à échéance.

Il est envisagé des travaux dans les locaux comprenant le changement des faux-plafonds et la réparation des fenêtres de toit pour 25 000 €.

D'autres dépenses d'investissement inscrites viennent équilibrer le budget en investissement.

Le résultat de l'année 2024, + 92 386.75 €, est repris au compte 001. Cet excédent est la conséquence de la vente de l'atelier relais de Lignol.

Résultat d'investissement	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
D	207 936,89 €	62 707,68 €	61 978,68 €	155 162,54 €	60 775,79 €	143 203,75 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 158,51 €	- €	- €	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 01	76 158,51 €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	97 611,70 €	28 541,00 €	27 812,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €	34 757,00 €
192 - Plus ou moins values sur cession	15 568,16 €	- €	- €	- €	- €	- €
13912 - Régions - 90	5 983,00 €	5 983,00 €	5 983,00 €	12 928,00 €	12 928,00 €	12 928,00 €
139151 - GFP de rattachement - 01	29 019,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
139151 - GFP de rattachement - 90	729,00 €	729,00 €	- €	- €	- €	- €
13913 - Départements - 90	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €	9 352,00 €
13913 - Départements - 01	19 490,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
13918 - Autres - 90	17 470,54 €	12 477,00 €	12 477,00 €	12 477,00 €	12 477,00 €	12 477,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	8 541,51 €	8 541,51 €	- €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1641 - Emprunts en euros	34 166,68 €	34 166,68 €	34 166,68 €	8 541,51 €	8 541,51 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
2051 - Concessions et droits similaires	- €	- €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €
2031 - Frais d'études	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	23 723,49 €	12 477,28 €	40 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2138 - Autres constructions	- €	- €	- €	8 747,49 €	- €	25 000,00 €
2118 - Autres terrains	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21351 - Installations générales	- €	- €	- €	14 976,00 €	12 477,28 €	15 000,00 €
2184 - Mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	83 140,54 €	- €	68 446,75 €
2313 - Constructions	- €	- €	- €	83 140,54 €	- €	68 446,75 €

R	347 205,79 €	185 461,90 €	168 948,22 €	155 162,54 €	153 162,54 €	143 203,75 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	139 268,90 €	122 754,22 €	106 969,54 €	106 969,54 €	92 386,75 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté - 01	- €	139 268,90 €	122 754,22 €	106 969,54 €	106 969,54 €	92 386,75 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	- €				
021 - Virement de la section de fonctionnement - 90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	327 594,05 €	46 193,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €	46 193,00 €	50 817,00 €
28132 - Immeubles de rapport	206 457,33 €	- €	- €	- €	- €	- €
28132 - Immeubles de rapport - 90	46 193,00 €	46 193,00 €	46 194,00 €	48 193,00 €	46 193,00 €	50 817,00 €
28033 - Amortissement de frais d'insertion - 90	- €	- €	- €	- €	- €	- €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique - 90	2 019,41 €	- €	- €	- €	- €	- €
28184 - Mobilier - 90	4 506,31 €	- €	- €	- €	- €	- €
28132 - Immeubles de rapport - 01	68 418,00 €	- €	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	19 611,74 €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés - 01	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés - 90	19 611,74 €	- €	- €	- €	- €	- €
13 - Subventions d'investissement	- €	- €				
13151 - GFP de rattachement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1313 - Départements	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1318 - Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1312 - Régions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €				
1641 - Emprunts en euros	- €	- €	- €	- €	- €	- €
1678 - Autres emprunts et dettes	- €	- €	- €	- €	- €	- €

3. Le budget autonome SPANC

a) Le fonctionnement

Les propositions du budget SPANC en dépenses et en recettes de fonctionnement augmentent par rapport aux prévisions de 2024. Ceci s'explique par la hausse des dépenses de personnel, le report du déficit constaté en 2024 et par l'augmentation de la tarification des contrôles, adoptée par délibération du conseil communautaire le 12 décembre 2024.

Le retour d'une équipe complète de 3 agents en 2025 conjugué à la hausse des tarifs des contrôles doit permettre de résorber progressivement le déficit accumulé au cours des 2 derniers exercices budgétaires.

Le résultat de l'année 2024, - 41 562.62 €, est repris au compte 002.

	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Résultat de fonctionnement						
D	99 867,09 €	95 036,07 €	120 715,52 €	155 520,00 €	140 422,62 €	184 440,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		861,08 €	- €	16 645,59 €	16 645,59 €	41 562,62 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		861,08 €	- €	16 645,59 €	16 645,59 €	41 562,62 €
011 - Charges à caractère général	5 739,06 €	6 226,85 €	8 138,47 €	10 338,41 €	6 378,15 €	10 509,38 €
627 - Services bancaires et assimilés	- €	- €	- €	- €	26,72 €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
61551 - Matériel roulant	754,87 €	771,67 €	1 870,93 €	2 000,00 €	753,40 €	2 000,00 €
6378 - Autres taxes et redevances	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6256 - Missions	- €	- €	- €	400,00 €	- €	400,00 €
6156 - Maintenance	1 628,00 €	1 626,25 €	1 664,00 €	1 700,00 €	1 633,60 €	1 600,00 €
6066 - Carburants	1 241,32 €	876,44 €	848,67 €	2 000,00 €	805,28 €	2 100,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	- €	56,92 €	238,88 €	300,00 €	31,47 €	300,00 €
6262 - Frais de télécommunications	- €	- €	235,91 €	- €	540,00 €	- €
60221 - Combustibles et carburants	- €	- €	- €	- €	- €	- €
62871 - Remboursements de frais	1 890,11 €	2 763,26 €	2 554,15 €	2 100,00 €	2 330,08 €	2 509,38 €
60226 - Vêtements de travail	- €	- €	- €	938,41 €	- €	900,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6062 - Produits de traitement	- €	- €	142,08 €	200,00 €	- €	200,00 €
6226 - Honoraires	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6068 - Autres matières et fournitures	203,76 €	132,31 €	403,33 €	500,00 €	257,60 €	500,00 €
6257 - Réceptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6161 - Multirisques	- €	- €	- €	- €	- €	- €
617 - Etudes et recherches	- €	- €	- €	- €	- €	- €
6064 - Fournitures administratives	21,00 €	- €	180,52 €	200,00 €	- €	- €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	- €	- €	- €	- €	- €	- €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	89 320,03 €	84 956,57 €	111 627,15 €	125 000,00 €	116 279,28 €	128 000,00 €
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	89 320,03 €	84 956,57 €	111 627,15 €	125 000,00 €	116 279,28 €	128 000,00 €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808,00 €	2 891,56 €	949,90 €	1 268,00 €	867,60 €	1 268,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	4 808,00 €	2 891,56 €	949,90 €	1 268,00 €	867,60 €	1 268,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	- €	100,01 €	- €	200,00 €	- €	1 000,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	- €	100,01 €	- €	200,00 €	- €	1 000,00 €
6535 - Formation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	- €	- €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
68 - Dotation aux provisions	- €	- €	- €	2 068,00 €	252,00 €	2 100,00 €
6817 - Dotations aux dépréciations des actifs	- €	- €	- €	- €	252,00 €	- €
6815 - Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	2 068,00 €	- €	2 100,00 €

R	99 005,97 €	98 588,00 €	104 069,93 €	155 520,00 €	98 860,00 €	184 440,00 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	20 071,97 €	- €	3 551,93 €	- €	- €	- €
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	20 071,97 €	- €	3 551,93 €	- €	- €	- €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	78 934,00 €	98 588,00 €	100 518,00 €	155 520,00 €	98 860,00 €	184 440,00 €
7062 - Redevances d'assainissement non collectif	78 934,00 €	98 588,00 €	100 518,00 €	155 520,00 €	98 860,00 €	184 440,00 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
748 - Autres subventions d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
75 - Autres produits de gestion	0,04 €	- €	- €	- €	- €	- €
	0,04 €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €
778 - Autres produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €	- €

b) L'investissement

En investissement, il est programmé l'acquisition de matériels de bureau et informatique ainsi que le changement potentiel de logiciel.

Le résultat de l'année 2024, + **18 637.52 €**, est repris au compte 001.

Les recettes prévisionnelles sont supérieures aux dépenses, elles s'élèvent à 19 905.52 €. Il est proposé de maintenir la section d'investissement en suréquilibre.

Résultat d'investissement	2021	2022	2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
D	- €	1 918,80 €	- €	2 500,00 €	- €	5 000,00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €	2 500,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	- €	- €	- €	- €	- €	2 500,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	1 918,80 €	- €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €	1 918,80 €	- €	2 500,00 €	- €	2 500,00 €
2182 - Matériel de transport	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2184 - Mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R	15 532,50 €	18 738,82 €	17 769,92 €	19 037,92 €	18 637,52 €	19 905,52 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 724,50 €	15 532,50 €	16 820,02 €	17 769,92 €	17 769,92 €	18 637,52 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 724,50 €	15 532,50 €	16 820,02 €	17 769,92 €	17 769,92 €	18 637,52 €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 808,00 €	2 891,56 €	949,90 €	1 268,00 €	867,60 €	1 268,00 €
28188 - Autres	- €	- €	- €	- €	- €	- €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	792,00 €	791,56 €	870,00 €	1 268,00 €	867,60 €	1 268,00 €
28184 - Mobilier	80,00 €	80,00 €	79,90 €	- €	- €	- €
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	- €	- €	- €	- €	- €	- €
28182 - Matériel de transport	3 936,00 €	2 020,00 €	- €	- €	- €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	314,76 €	- €	- €	- €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	- €	314,76 €	- €	- €	- €	- €
1068 - Autres réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Annexe 1 – Projets d'investissement et de fonctionnement non récurrents

Les tableaux ci-dessous reprennent la liste détaillée des programmes d'études et d'investissements validés en 2024, les réalisations de l'année, les restes à réaliser et la poursuite des programmes sur l'exercice 2025 accompagnés des nouveaux investissements et des nouvelles études et dépenses non récurrentes envisagées :

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Développement économique - fonctionnement	43 888 €	40 788 €				46 875 €	17 160 €
Développement économique - investissement	999 173 €	78 451 €	29 182 €	51 169 €	20 982 €	1 032 246 €	56 982 €
Bornage ZAE pour cession ou rétrocession	3 600 €	0 €				- €	
Etude besoins immobilier et foncier des entreprises - fiche PDT	24 288 €	24 288 €				- €	
Aides aux jeunes agriculteurs	16 000 €	16 500 €				24 000 €	
Action GAB 56 - restauration scolaire	- €	6 435 €				22 875 €	17 160 €
ZA de Lann Cozlen et Rulan et réfection voirie - valorisation ZAE - BP ZA	90 000 €	0 €				65 000 €	
Acquisition de terrains - BP ZA	80 281 €	0 €				14 905 €	
Panneaux commercialisation sur 2 ZAE	16 595 €	13 828 €		- €		- €	
Panneau de communication ZA de Pont Min		0 €				1 500 €	
Renouvellement PC	1 800 €	874 €				1 000 €	
Réservation en ligne télécentre et automatisation accès - BP H&I	19 776 €	17 478 €				- €	
Travaux télécentre (panneaux-velux-faux-plafond)						25 000 €	
Schéma signalétique pour les ZAE et mobilier	- €	0 €				10 000 €	
Participation abattoir Rostrenen	4 000 €	4 000 €					
Pass Commerce	150 721 €	31 624 €	29 182 €	32 841 €	20 982 €	104 841 €	56 982 €
ZA de Pont Min - requalification	636 000 €	10 646 €		18 328 €		810 000 €	

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Tourisme, culture et patrimoine - fonctionnement	128 100 €	67 094 €	86 344 €			155 500 €	103 200 €
Tourisme, culture et patrimoine - investissement	212 285 €	31 585 €	566 €	8 102 €	- €	239 467 €	- €
Opération touristiques	340 385 €	98 678 €	86 910 €	8 102 €		394 967 €	103 200 €
Développement tourisme - subventions éventuelles supplémentaires	60 000 €	0 €				- €	- €
Pacte culturel dont poste chargé de mission	57 200 €	57 034 €	85 000 €			124 000 €	100 000 €
Redéfinition signature touristique, volet communication - communication terre de cheval						18 300 €	
Travaux sur les équipements touristiques (MCS, Ar Marc'h Du, OT)						13 200 €	
Jeux - outil de découverte du patrimoine (312)	10 900 €	10 060 €	1 344 €			- €	3 200 €
Menuiseries office du tourisme	- €	0 €	0 €	650 €		650 €	- €
Mobilier et informatique	2 000 €	1 083 €				- €	- €
Matériel informatique et sonorisation BDLR	3 500 €	623 €				- €	- €
Travaux musée de la Gare	9 982 €	16 182 €		- €		- €	- €
Parcours archéologique et randonnées	- €	422 €	566 €			- €	
Office du tourisme - façade	- €	0 €		7 452 €		7 452 €	- €
Bains de la Reine - Etude scénographie, local de stockage, CTA, éclairage et traitement humidité	169 218 €	0 €				180 000 €	- €
Musée de la Gare - aménagement aire de camping car	- €	0 €				13 200 €	
Musée de la Gare - aménagement places de parking	- €	0 €				28 320 €	
Matériel informatique et téléphone stagiaire circuits vélo	- €	0 €				1 300 €	
Moteur base nautique	3 500 €	3 490 €				- €	
Équipement pour tir à l'arc - matériel divers - enceinte portative - imprévus	- €	0 €				8 545 €	
Outils et matériel	4 000 €	0 €				- €	- €
Pédalos et gilets de sauvetage + caravane en 2024	12 285 €	9 785 €				- €	- €
Logiciel base nautique et remplacement mobilier	7 800 €	0 €		- €		- €	

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le
 RAR dépenses RAR recettes PREVISION 2025 RECETTES
 ID : 056-245614417-20250403-BP2025PRINCIPAL-BF

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024				
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €				
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Gestion des déchets - fonctionnement	- €	5 053 €	0 €	- €		- €	- €
Gestion des déchets - investissement	2 093 441 €	733 167 €	23 109 €	766 538 €	- €	2 047 533 €	377 470 €
Opération déchets ménagers	2 093 441 €	738 220 €				2 047 533 €	
Réparation portails	- €	5 053 €				- €	
Matériel roulant : fourgon - BOM 2022-2023-2024-2025	960 889 €	330 804 €		601 098,00 €		991 098 €	
Matériel informatique et mobilier	2 000 €	0 €				5 299 €	
Colonnes papiers-verre-huile	56 064 €	0 €				18 092 €	
Bungalow et local DDS eco-station Guisriff	46 800 €	0 €				- €	
Logiciel métier géolocalisation et matériel	18 000 €	0 €				- €	
Remplacement alarme centre technique						3 720 €	
Etude déchetteries et une partie de maîtrise d'œuvre	255 620 €	55 233 €		89 670,00 €	- €	553 632 €	350 000 €
Nettoyeur haute pression				1 535,00 €		3 035 €	
Caisson amovible pour BOM				52 574,00 €		52 574 €	
Colonnes carton	252 288 €	0 €				274 702 €	27 470 €
Composteurs individuels, collectifs et partagés, bioeaux	74 040 €	51 527 €		18 515,00 €	- €	49 235 €	- €
Acquisitions nouvelles bacs de tri - généralisation bacs de tri - immobilisateurs	383 640 €	295 603 €	23 109 €	3 146,40 €		26 906 €	- €
Remplacement bacs OM-bacs fête-bacs CS	44 100 €	0 €				69 240 €	

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Services à la population - fonctionnement	- €	0 €	0 €			- €	- €
Services à la population - investissement	871 902 €	484 635 €	240 775 €	98 401 €	44 442 €	868 061 €	232 731 €
Acquisition MAS en 2024 - Etudes - Travaux	670 000 €	440 088 €	217 500 €	91 554,00 €		591 554 €	150 000 €
Logiciel Jeunesse	25 000 €	0 €				60 000 €	15 000 €
Mobilier - Hi-Fi - Informatique		0 €				10 870 €	2 717 €
Renouvellement électromengiers et acquisitions matériels	33 100 €	9 140 €	2 099 €			18 630 €	4 657 €
Étanchéité à l'eau manoir							
Changement fenêtres manoir	- €	0 €				- €	
Sanitaire longère Kéraudrenic et chaudière			21 176 €	- €	44 442 €		44 442 €
Toiture longère	25 954 €	12 261 €				- €	
Conteneur pour stockage Kéraudrenic		11 431 €		4 842 €	- €	4 842 €	
Matériel de bureau et informatique et défibrillateur en 2023	6 400 €	4 637 €				- €	
Renouvellement équipements micro-crèches	19 772 €	2 980 €		- €		2 784 €	- €
Matériels pédagogiques micro-crèches et RPE		0 €				10 476 €	3 315 €
Travaux menuiseries 2 micro-crèches		0 €		2 005 €		2 005 €	
Logiciel micro-crèche	17 100 €	0 €				- €	
Acquisition mini-bus	45 000 €	0 €	0 €			50 400 €	12 600 €
EVS - logiciel	8 000 €	0 €				- €	- €
Centre aquatique - matériel logiciel de gestion et défibrillateur en 2023	2 400 €	185 €		- €		- €	
Centre aquatique - relamping complet						46 800 €	
Centre aquatique - alarme						1 900 €	
Centre aquatique - batteries pour stockage énergie						48 000 €	
Centre aquatique - logiciel de gestion	7 476 €	3 912 €		- €		- €	
Centre aquatique - structure gonflable						8 000 €	
Centre aquatique - renouvellement matériel et éclairage subaquatique	11 700 €	0 €				11 800 €	

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	Publié le RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €				
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Solidarités - fonctionnement	- €	3 381 €	0 €			- €	- €
Solidarités - investissement	278 018 €	208 464 €	379 652 €	42 421 €	- €	75 571 €	- €
Tronçonneuses - débroussailluses - compresseur - rampe remorque	3 000 €	2 797 €				5 000 €	- €
Achat outil menuiserie	17 000 €	16 678 €				- €	- €
Chargeur pour CNP	- €	0 €				15 000 €	- €
Mobilier CNP	- €	872 €				150 €	- €
Rénovation et extension bâtiment Recup'R	163 125 €	119 631 €	379 652 €	36 541 €	- €	36 541 €	- €
Etagères et matériels divers Recup'R suite travaux et clôture	31 493 €	20 223 €		5 880 €		7 880 €	- €
Moteur hayon camion	- €	0 €				2 000 €	- €
Outilsillage Recup'R - sèche-linge						4 000 €	
Matériel informatique et licence logiciel	1 000 €	960 €				5 000 €	- €
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS - investissement	62 400 €	47 303 €					
Réhabilitation Atelier du Soleil pour GCSMS - fonctionnement	- €	3 381 €				- €	- €
Gestion des ressources en eau - fonctionnement	56 000 €	48 400 €	21 888 €			42 000 €	33 197 €
Gestion des ressources en eau - investissement	16 500 €	958 €		- €	- €	16 000 €	- €
Etude de transfert de l'AC	50 000 €	48 400 €	21 888 €			42 000 €	33 197 €
Appel à projet Breizh biodiv'	6 000 €	0 €				- €	- €
Matériel et logiciel		958 €				1 000 €	
Appel à projet Breizh biodiv'	16 500 €	0 €		- €		15 000 €	- €

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €			720 464 €	401 372 €
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Administration générale - fonctionnement	85 300 €	40 559 €	13 639 €			100 220 €	- €
Administration générale -investissement	1 027 633 €	643 669 €	0 €	60 680 €	6 246 €	1 180 317 €	6 246 €
Opération FTTH	594 633 €	582 740 €		- €	- €	582 740 €	- €
Déploiement fibre optique - 3ème tranche	594 633 €	582 740 €		- €		582 740 €	- €
Opération Fonds de concours et mutualisation	342 300 €	39 873 €	0 €	33 000 €	6 246 €	458 000 €	6 246 €
Réseau des médiathèques - fonctionnement (communication, RH, logiciel, navette)	35 300 €	0 €				0 €	0 €
Réseau des médiathèques - investissement	19 000 €	18 738 €	0 €	- €	6 246 €	- €	6 246 €
Fonds de concours maison de santé Lanvénegan (CC 20/09/18)	33 000 €	0 €		33 000 €		33 000 €	- €
Fonds de concours maison de santé Guisriff (CC 27/06/24)	- €	0 €		- €		170 000 €	- €
Fonds de concours IFER - reconduction	22 000 €	21 135 €				22 000 €	
Hôpital Guémené/Scorff (CC du 31/05/2018) - reconduction	233 000 €	0 €		- €		233 000 €	
Opération Matériel de bureau - informatique - administration générale	176 000 €	61 615 €		27 680 €	- €	239 797 €	- €
Etudes RH	12 000 €	13 680 €				15 000 €	- €
Contrat conseil SVP	22 000 €	21 501 €	13 639 €			22 000 €	0 €
Mission d'AMO pour le renouvellement des assurances						2 520 €	
Communication - développement banque d'images	6 000 €	2 250 €				51 100 €	
Audit et sécurité informatique	10 000 €	3 128 €				9 600 €	- €
Infrastructure téléphonique et réserves acquisition	35 000 €	8 274 €				10 000 €	- €
Vidéo institutionnel						4 800 €	
Déploiement intranet						5 900 €	
Serveur	36 000 €					48 000 €	
Véhicule et bornes de recharge	20 000 €	2 561 €		18 877 €		18 877 €	
Logiciel et licences	25 000 €	9 450 €		1 200 €		25 000 €	- €
Matériel de bureau et informatique (remplacement PC windows 10 par windows 11 - 1ère tranche)	10 000 €	771 €		7 603 €		27 000 €	- €

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

	PREVISION 2024	REALISATION 2024	RECETTES 2024	Publié le RAR dépenses	RAR recettes	PREVISION 2025	RECETTES
FONCTIONNEMENT - TOTAL	656 618 €	307 919 €	215 525 €	ID : 056-245614417-20250403-BP2025PRINCIPAL-BF			
INVESTISSEMENT - TOTAL	5 646 891 €	2 258 073 €	673 284 €	1 077 311 €	71 670 €	5 591 751 €	673 429 €
INVESTISSEMENT - TOTAL hors ZA et H&I	5 456 834 €	2 240 595 €				5 486 846 €	
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - fonctionnement	343 330 €	102 645 €	93 655 €			375 869 €	247 815 €
Aménagement du territoire, mobilités et habitat - investissement	125 143 €	58 662 €		50 000 €	- €	132 556 €	- €
PIG 2024 et pacte territorial en 2025	130 000 €	102 645 €	78 385 €			139 445 €	83 221 €
Plan local habitat	72 000 €	0 €	5 270 €			71 778 €	47 565 €
Etude plan de mobilité simplifié	15 000 €		10 000 €			38 316 €	15 965 €
Etude schéma réseau de chaleur et filière bois	126 330 €					126 330 €	101 064 €
PLUI	54 823 €	48 338 €		- €		- €	- €
Logiciel urbanisme et matériel bureau	16 320 €	10 324 €				13 256 €	- €
Participation SAS Roi Morvan Energies	50 000 €	0 €		50 000 €		50 000 €	
Aides directes rénovation habitat pour 6 mois						60 000 €	
Application co-voiturage						5 000 €	
Aménagement autopstop	4 000 €	0 €				4 300 €	- €
France Service - fonctionnement	- €	0 €		- €		- €	- €
France Service - investissement	22 796 €	18 482 €		- €	- €	- €	- €
Aménagement bureau Gourin	17 996 €	16 996 €		- €		- €	- €
Mobilier et informatique pour les bureaux	4 800 €	1 486 €		- €		- €	- €

Annexe 2 – Etat de la fonction 7212 – Collecte des déchets ménagers

Les tableaux ci-dessous permettent de constater l'évolution financière de la fonction 7212 – collecte des déchets ménagers – depuis 2022. Y sont retracées les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des éléments suivants :

- Le chapitre 013 correspond aux remboursements perçus en cas d'arrêt maladie notamment ;
- Le chapitre 70 comptabilise les produits issus de la vente de matériaux, des dépôts en déchetterie de professionnels et de la redevance spéciale à compter de 2025 ;
- Le chapitre 73 est composé du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;
- Le chapitre 74 permet de constater les subventions et aides perçues au titre différents programmes menés par les service ainsi que des soutiens obtenus pour la collecte sélective ;
- Le chapitre 75 retrace les produits perçus pour la vente de composteurs, la mise à disposition de bacs et colonnes ainsi que l'application de pénalités dans le cadre des marchés publics ;
- Le chapitre 77 correspond aux cessions de BOM suite à une acquisition.

	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
						% du BP	% du CA
Recettes de fonctionnement	3 746 426 €	3 935 387 €	4 482 835 €	4 797 168,34 €	4 507 572,00 €	0,55%	-6,04%
013 - Atténuations de charges	34 210,45 €	49 383,88 €	25 000,00 €	54 904,70 €	25 000,00 €	0,00%	-54,47%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 250,00 €	25 250,00 €	25 250,00 €	27 946,00 €	29 872,00 €	18,30%	6,89%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	197 688,78 €	217 218,90 €	209 880,00 €	204 329,44 €	280 000,00 €	33,41%	37,03%
73 - Impôts et taxes	3 033 919,00 €	3 241 894,00 €	3 736 000,00 €	3 753 298,00 €	3 800 000,00 €	1,71%	1,24%
74 - Dotations, subventions et participations	433 954,35 €	387 344,39 €	484 305,00 €	650 535,55 €	366 500,00 €	-24,32%	-43,66%
75 - Autres produits de gestion courante	21 403,14 €	14 296,23 €	2 400,00 €	97 754,65 €	6 200,00 €	158,33%	-93,66%
77 - Produits exceptionnelles	- €	- €	- €	8 400,00 €	- €		

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées des éléments suivants :

- Le chapitre 011 comptabilise l'ensemble de dépenses courantes du service notamment les prestations extérieures pour le traitement des déchets ménagers et la collecte en apport volontaire ainsi que l'entretien du matériel roulant et l'achat de sacs pour la collecte sélective ;
- Le chapitre 012 permet de comptabiliser l'ensemble des dépenses de personnel du service ;
- Le chapitre 65 correspond à la prise en charge des déchets par le SITTOM-MI et au versement des aides pour la location de broyeur ;
- Le chapitre 67 retrace des annulations de titre.

	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
						% du BP	% du CA
Dépenses de fonctionnement	3 574 571 €	3 932 007 €	4 318 649 €	4 532 724 €	4 530 448,05 €	4,90%	-0,05%
011 - Charges à caractère général	1 671 089,72 €	1 773 728 €	1 817 300,00 €	1 849 932 €	1 819 650,00 €	0,13%	-1,64%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	659 808,76 €	808 083 €	791 600,00 €	788 258 €	813 280,00 €	2,74%	3,17%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 067,92 €	304 623 €	323 749,36 €	407 820 €	431 518,05 €	33,29%	5,81%
65 - Autres charges de gestion courante	959 376,31 €	1 045 573 €	1 386 000,00 €	1 486 714 €	1 466 000,00 €	5,77%	-1,39%
66 - Charges financières		- €	- €	- €	- €		
67 - Charges exceptionnelles	13 228,62 €	- €	- €	- €	- €		

A noter que ces dépenses de fonctionnement n'intègrent pas les frais généraux de l'administration permettant d'assurer le fonctionnement du service. Ces dépenses concernent notamment :

- Les tâches permettant d'assurer le suivi des ressources humaines ;
- La prise en charge de l'ensemble des titres et mandats en comptabilité ;
- L'élaboration et le suivi budgétaire du service ;
- L'élaboration et la passation de l'ensemble des marchés publics du service.

Les dépenses et recettes réelles d'investissement correspondent aux éléments suivants :

- Achats de bacs de collecte, de stabilisateurs et de composteurs financés en partie par les partenaires de Roi Morvan ;
- Achats de véhicules à destination de la collecte ;
- Une étude sur les déchetteries communautaires ;
- Des études pour la réhabilitation et la modernisation de la déchetterie de Le Fauët.

Les dépenses varient particulièrement en fonction de la livraison des véhicules. En effet, si un renouvellement annuel est programmé, les délais de fabrication et de livraison ont été fortement impactés par exemple, la benne de collecte commandée en 2022 a été livrée en janvier 2024 et celle commandée en 2023 livrée en janvier 2025.

	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
						% du BP	% du CA
Recettes d'investissement	271 068 €	304 623 €	585 435 €	430 929 €	1 004 348 €	71,56%	133,07%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	271 068 €	304 623 €	323 749 €	407 820 €	431 518 €	33,29%	5,81%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	74 360 €	- €	195 360 €		
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	187 326 €	23 109 €	377 470 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €		

	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution 2024-2025	
						% du BP	% du CA
Dépenses d'investissement	181 551 €	197 259 €	2 193 051 €	761 114 €	2 272 765 €	3,63%	198,61%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 250 €	25 250 €	25 250 €	27 946 €	29 872 €	18,30%	6,89%
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	74 360 €	- €	195 360 €		
13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €		
20 - Immobilisations incorporelles	- €	40 980 €	52 620 €	35 382 €	109 670 €	108,42%	209,96%
21 - Immobilisations corporelles	137 479 €	131 029 €	1 819 821 €	677 934 €	1 493 901 €	-17,91%	120,36%
23 - Immobilisations en cours	18 822 €	- €	221 000 €	19 852 €	443 962 €		

La prise en compte des dépenses réelles et des recettes réelles permet de calculer le taux d'excédent ou de déficit de la TEOM. Si la TEOM permettait d'équilibrer le service, les acquisitions programmées de matériel, la réhabilitation des déchetteries, les augmentations des prestations de service et les hausses des coûts de traitement par le SITTOMMI aboutissent à un déficit du service de collecte des déchets malgré la hausse du taux de la TEOM votée en 2024.

Taux d'excédent ou de déficit de la TEOM					
	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
recettes réelles de F hors TEOM	687 256,72 €	668 243,40 €	721 585,00 €	1 015 924,34 €	677 700,00 €
dépenses réelles de F	3 303 503,41 €	3 627 383,66 €	3 994 900,00 €	4 124 903,73 €	4 098 930,00 €
recettes réelles F et I hors TEOM	687 256,72 €	668 243,40 €	908 911,00 €	1 039 033,30 €	1 055 170,00 €
dépenses réelles F et I	3 459 804,05 €	3 799 392,98 €	6 162 701,10 €	4 858 071,53 €	6 146 463,40 €
coût réel	2 772 547,33 €	3 131 149,58 €	5 253 790,10 €	3 819 038,23 €	5 091 293,40 €
TEOM	3 033 919,00 €	3 241 894,00 €	3 736 000,00 €	3 753 298,00 €	3 800 000,00 €
Excédent ou déficit	261 371,67 €	110 744,42 €	- 1 517 790,10 €	- 65 740,23 €	- 1 291 293,40 €
Taux excédent ou déficit	9,43%	3,54%	-28,89%	-1,72%	-25,36%